

# C'EST QUOI ERASMUS+ ?

LE PROGRAMME ERASMUS+ EST LE PROGRAMME EUROPÉEN POUR L'ÉDUCATION, LA FORMATION, LA JEUNESSE ET LE SPORT.

- Il offre aux élèves, apprentis, enseignants, personnels, formateurs, etc. la possibilité de séjourner à l'étranger pour améliorer leurs connaissances, renforcer leurs compétences et leur employabilité.

- Le programme finance également les organisations qui souhaitent travailler avec d'autres structures dans le cadre de partenariats européens ou internationaux. Un large panel d'acteurs de l'éducation et de la formation, privés et publics, peuvent en bénéficier. Il permet de partager les savoir-faire et d'innover dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.

Pour la période 2021-2027,

grâce à un budget renforcé de  
**28 milliards €**  
(+ 80 % par rapport  
à 2014 - 2020),

Erasmus+ envisage de  
soutenir la mobilité de  
**10 millions**  
d'Européens

et d'apporter  
des solutions  
innovantes et durables  
aux **grands défis actuels.**

QUATRE GRANDES PRIORITÉS ONT ÉTÉ IDENTIFIÉES POUR CE NOUVEAU PROGRAMME ERASMUS+ SUR LA PÉRIODE 2021-2027 :

- **L'inclusion et la diversité** afin de promouvoir l'égalité des chances, l'équité, l'inclusion et la participation active des participants ayant moins d'opportunités ;

- **La transformation numérique** afin de développer les compétences numériques de tous, d'en faire un levier d'enseignement et d'apprentissage et d'accompagner les organisations sur la voie de la transformation numérique ;

- **L'environnement et la lutte contre le changement climatique** afin de faire des apprenants et des personnels de véritables leviers du changement et en reconnaissant le rôle clé des établissements de formation vers une transition écologique réussie ;

- **La participation à la vie démocratique, les valeurs communes et l'engagement civique** en soutenant la participation active des citoyens européens à la vie démocratique et sociale de leurs institutions et en renforçant la compréhension et le sentiment d'appartenance à l'Union européenne dès le plus jeune âge.

4 SECTEURS ÉDUCATIFS :

Sur le volet Education et Formation du programme Erasmus+, selon les publics concernés, les projets peuvent relever du secteur de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'enseignement supérieur ou de l'éducation des adultes.

Pour les volets Jeunesse et Sport, renseignez-vous [ici](#).

Les acteurs du champ scolaire peuvent être concernés par 3 secteurs éducatifs : **enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels, enseignement supérieur (BTS, classes préparatoires, etc.).**



## Quels pays ?

Les organismes doivent être issus d'un des 33 pays participant au programme Erasmus+ : les 27 Etats membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Serbie et la Turquie. En plus des partenaires européens issus de ces 33 pays, une ouverture à d'autres pays du monde est parfois possible selon les projets et les secteurs.



## LES PROJETS ERASMUS+ POUR LES ACTEURS DU CHAMP SCOLAIRE

Le programme Erasmus+ offre différentes opportunités :

**ACTION CLÉ 1**

**MOBILITÉ DES INDIVIDUS À DES FINS D'APPRENTISSAGE**

—

Accréditation Erasmus+

•

Projets de mobilité de courte durée

**ACTION CLÉ 2**

**COOPÉRATION ENTRE ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS**

—

Partenariats de coopération

•

Partenariats simplifiés

•

Académies Erasmus+ des enseignants

**ACTIONS**

**JEAN MONNET**

—

Initiatives pour apprendre l'UE

•

Formation des enseignants

•

Réseaux Jean Monnet

## LES PROJETS ERASMUS+

### ACTION CLÉ 1 : MOBILITÉ DES INDIVIDUS À DES FINS D'APPRENTISSAGE

Grâce à des **projets de mobilité (Action clé 1)**, le programme Erasmus+ offre la possibilité à tous les personnels intervenant dans le champ de l'éducation et de la formation d'enrichir leurs pratiques professionnelles, de se former, de découvrir les méthodes de travail de leurs homologues européens et de partager leurs savoir-faire. Tous les élèves du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré de la voie générale et technologique, les apprenants de la voie professionnelle ou encore les étudiants sont concernés par les projets de mobilité du programme Erasmus+.

ACCREDITATION ERASMUS+  
+  
PROJETS ACCRÉDITÉS

Nombre de mobilités  
non limité

PROJETS DE MOBILITÉ DE  
COURTE DURÉE

Nombre de mobilités  
limité (30)

Activité pour les personnels et apprenants similaires  
(types, durée)

*Une rubrique spécifique à l'action clé 1 détaille ces 2 types de financements (voir fiche Action clé 1).*

## ACTION CLÉ 2 : COOPERATION ENTRE ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS

### PARTENARIATS SIMPLIFIÉS

Forfaits possibles :  
30 000€ ou 60 000€

Le coordinateur perçoit l'intégralité du financement.

*Une rubrique spécifique sur la fiche Action clé 2 détaille ces 2 types de projets.*

### PARTENARIATS DE COOPÉRATION

Forfaits possibles :  
120 000€, 250 000€  
ou 400 000€

Avec les **projets de partenariats (Action clé 2)** le programme Erasmus+ aide les organisations actives dans le champ de l'éducation et de la formation, telles que les autorités éducatives, les collectivités territoriales, les associations, les établissements scolaires ou les entreprises à travailler dans le cadre de partenariats européens, voire internationaux et à proposer des solutions innovantes.

## ACTIONS JEAN MONNET

Les **Actions Jean Monnet** visent à diffuser les connaissances sur l'UE et à promouvoir la citoyenneté active et les valeurs européennes de liberté, de tolérance et de non-discrimination. Les écoles, collèges et lycées de la voie générale, technologique et professionnelle peuvent participer :

- à l'action « initiatives pour apprendre l'UE », afin de favoriser une meilleure compréhension des questions européennes au sein de leur établissement,
- ou aux « réseaux Jean Monnet », afin de tester l'expérience du co-enseignement et de l'échange de bonnes pratiques entre pays autour de la thématique de l'Union européenne.

### INITIATIVES JEAN MONNET POUR APPRENDRE L'UE

Jusqu'à 30 000€

### RÉSEAUX JEAN MONNET

Jusqu'à 300 000€

Des projets de 3 ans

*Une fiche spécifique aux Actions Jean Monnet est à disposition.*



Pour se lancer dans un projet **Erasmus+**, il est important de connaître les [textes de référence](#) :

- **Le guide du programme Erasmus+** qui paraît chaque année en novembre
- **La note de service** qui paraît au BOEN chaque année : elle fixe les règles du programme Erasmus+ dans le contexte national français et liste les organismes et publics éligibles.

# ÉVALUER ET VALORISER SON PROJET ERASMUS+

Dans tous les projets Erasmus+ (action clé 1, action clé 2, Jean Monnet) il vous sera demandé d'évaluer les résultats et les impacts du projet et de diffuser, valoriser ces résultats et plus généralement le projet.

Ce sont des étapes importantes qui doivent s'anticiper dès le stade de la candidature. Cette fiche a pour objectif de vous familiariser avec ces notions et de vous donner quelques exemples. Pour aller plus loin : Guide « [Diffusion et impact dans les projets scolaires Erasmus+](#) »

## DES ÉTAPES QUI S'INSCRIVENT DANS LE CADRE LOGIQUE D'UN PROJET

Un projet Erasmus+ doit s'inscrire dans un cadre logique. Au stade de la candidature, l'équipe de pilotage du projet doit avoir en tête ce processus.



\*SMART : Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporellement défini

## DÉFINIR ET MESURER LES RÉSULTATS ET LES IMPACTS DE SON PROJET

### - Définir les résultats et les types d'impact attendus



La première étape est d'identifier les **résultats attendus** et les **cibles** du projet. Les résultats peuvent être des produits matériels/tangibles tels que des programmes de formation, des études, des rapports, des supports, des événements, des sites web... Il peut également s'agir de résultats intangibles/impalpables : des connaissances et de l'expérience acquises, et/ou de l'évolution des compétences pour les élèves, les enseignants.

Les **impacts** (c'est-à-dire les effets produits par ces résultats) peuvent être mesurés à plus ou moins long terme et concerner plusieurs cibles.



Les notions de résultat et d'impact sont différentes dans les projets de mobilité (action clé 1) et dans les projets de partenariats (action clé 2).

- Dans les projets de mobilité, la priorité sera de mesurer **l'atteinte des objectifs** par des **indicateurs** qualitatifs et/ou quantitatifs.
- Dans les projets de partenariat (action clé 2), au-delà des **résultats**, il vous sera demandé de mesurer **l'impact** du projet sur les cibles définies.

Voici quelques exemples :

#### Bénéfices souhaités sur les élèves

- Affirmation de soi
- Connaissance de l'Union européenne
- Connaissance de leur propre culture
- Construction de liens durables avec les élèves des établissements partenaires
- Évolution des compétences dans l'utilisation des TICE en langues vivantes, capacité à travailler en équipe, compétences psychosociales etc.
- Intérêt pour les autres pays et leur culture
- Motivation pour la scolarité et les études

#### Bénéfices souhaités sur les personnels

- Confrontation à des méthodes pédagogiques différentes
- Connaissance de l'Union européenne
- Connaissance et compréhension d'autres systèmes éducatifs
- Construction de liens durables avec des collègues d'autres pays
- Évolution des compétences de gestion de projets, dans l'utilisation des TICE, en langues, dans la capacité à travailler en équipe pluridisciplinaires
- Motivation pour la formation continue et le développement des compétences professionnelles
- Motivation pour le métier, nouveau souffle dans la carrière

#### Bénéfices souhaités sur l'établissement

- Amélioration du climat scolaire
- Développement de l'interdisciplinarité ou de la pluridisciplinarité
- Amélioration des relations entre élèves, professeurs, direction
- Développement du travail en équipe pour l'ensemble de la communauté éducative
- Introduction de nouvelles approches d'enseignement, de nouveaux contenus
- Renforcement de la dimension européenne de l'établissement
- Adhésion et participation accrues des familles à la vie de l'établissement
- Soutien et participation accrus d'autres acteurs locaux : collectivités, entreprises, associations de parents d'élèves etc.

- **Mesurer** : Elaborer une méthode de suivi et d'évaluation tout au long du projet



Il convient de définir en amont du projet qui sera en charge au sein de l'équipe de pilotage du suivi du projet et quelle sera la méthodologie et les indicateurs utilisés.

Les objectifs de ce suivi sont multiples : **évaluer et suivre** les différentes étapes du projet, observer comment le projet fait **évoluer les pratiques, valoriser ces résultats** auprès de la communauté éducative et être en mesure **d'en rendre compte** auprès de l'Agence nationale et de la Commission européenne dans le cadre des rapports de suivi.

Les indicateurs peuvent être **qualitatifs ou quantitatifs** et doivent être **cohérents** avec les objectifs fixés et les résultats attendus.

Par exemple, si l'objectif est le développement des compétences linguistiques des élèves, les indicateurs retenus peuvent être l'évolution des résultats obtenus à un test de langue réalisé en début et en fin de projet (indicateur quantitatif) et la motivation des élèves à apprendre une nouvelle langue (indicateur qualitatif).

## Voici quelques exemples d'indicateurs :

### Qualitatifs :

- Satisfaction des participants aux activités de formation
- Satisfaction des participants concernant le matériel pédagogique fourni
- Qualité des rapports d'évaluation des participants
- Motivation de l'équipe éducative à travailler en équipe
- Amélioration du climat scolaire
- Amélioration de l'offre pédagogique proposée dans un établissement
- Ouverture européenne vers de nouveaux pays
- Diversité des activités de mobilité prévues
- Amélioration et diversité des pratiques pédagogiques

### Quantitatifs :

- Nombre d'Europass Mobilité délivrés
- Nombre de sessions d'information à destination du personnel pour informer sur les compétences acquises par les élèves lors des activités du projet
- Nombre de sessions de formations par les pairs
- Résultats à un test de langue
- Nombre de certifications pour enseigner en DNL (discipline non linguistique) obtenues
- Nombre de projets européens ayant été menés dans l'établissement
- Nombre et profils de personnes impliquées dans les projets européens de façon pérenne
- Taux d'absentéisme



### Le saviez-vous ?

La Commission Européenne met à disposition des outils et plateformes pour évaluer et valoriser la montée en compétences des élèves et des personnels : **SELFIE** pour les compétences numériques, et **Europass et notamment Europass Mobilité** pour identifier et valoriser toutes les compétences acquises en mobilité. Il est aussi possible pour chaque établissement de créer son propre document/diplôme pour valoriser l'expérience de mobilité des élèves, dès le 1<sup>er</sup> degré !

#### UN EXEMPLE D'OUTIL DE LA RECONNAISSANCE DE LA MOBILITÉ POUR L'ÉVALUATION DES ACQUIS : L'EUROPASS MOBILITÉ



L'Europass Mobilité est un document qui décrit les périodes de stage ou de formation effectuées en Europe de manière structurée. Il a pour objectif de mettre en évidence les compétences acquises lors d'une expérience professionnelle en mettant en évidence les activités réalisées et les résultats obtenus.

Ce document s'adresse à un public très large : collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi ou salariés. Il permet de valoriser efficacement l'expérience de formation accomplie en Europe en décrivant de manière détaillée le contenu et les résultats de cette période de formation en Europe. L'Europass mobilité reflète la valeur ajoutée de cette expérience.

L'utilisation de cet outil est fortement conseillée par la Commission européenne pour valoriser et formaliser les compétences acquises au cours d'une mobilité apprenante (élèves, enseignants, etc.)

L'établissement peut organiser une cérémonie pour officialiser la remise des Europass Mobilité ; le chef d'établissement pourra alors inviter des IA-IPR, la DRAREIC, des représentants des collectivités territoriales, la presse locale, etc. pour valoriser le projet dans son intégralité.

## DIFFUSER ET VALORISER LES RÉSULTATS DE SON PROJET

Il est demandé aux bénéficiaires du programme Erasmus+ de communiquer sur leur participation au programme et sur les résultats obtenus.

Cette communication permet de **valoriser votre implication** dans un projet européen et de **faire rayonner ce projet** à la communauté éducative, aux parents d'élèves, sur votre territoire et au-delà.

Le plan de diffusion doit être réfléchi dès la candidature et répondre à ces questions :



### Quoi ?

#### Sur quels aspects du projet communiquer ?

Il est possible de communiquer sur le lancement du projet, sur son existence, sur les activités réalisées, sur les résultats obtenus, etc.  
Les supports et le calendrier de diffusion doivent être adaptés au contenu qui est à valoriser.



### Pour qui ?

**Les cibles peuvent être nombreuses** : pensez à communiquer à vos cibles les plus proches (communauté éducative et élèves) mais aussi au-delà : parents d'élèves, corps d'inspection, rectorat, collectivités territoriales, environnement local (associations, entreprises), communauté éducative européenne, etc.



### Pour quoi ?

La communication autour du projet peut répondre à différents objectifs.

La forme et le message seront à adapter pour :

- faire savoir, informer
- faire déplacer, venir
- faire utiliser (un outil, un site internet construit dans le cadre d'un partenariat)
- faire participer, rendre actif
- Faire comprendre, inciter à...



### Comment ?

**Pour communiquer efficacement, il faut penser à multiplier les supports et les canaux de diffusion, en veillant à ce qu'ils soient adaptés aux cibles et au contenu.**

Les supports pour parler d'un projet sont nombreux : affiches, page dédiée sur le site de l'établissement, article dans la presse ou sur eTwinning, lettre d'information, courriels, brochures, etc.

Concernant les canaux, il faut penser à ceux qui existent déjà au sein de votre structure : carnets de liaison, site web, panneaux d'affichages, journées portes ouvertes, réseaux sociaux ou professionnels, sites de la Commission européenne etc.

Si vous avez utilisé eTwinning durant votre projet, pensez aussi à valoriser cette pratique, en rendant public votre espace projet et en demandant un label de qualité national ou européen.



### Conseils :

- Commencez par les canaux déjà existants au sein de votre structure ;
- Travaillez et soignez l'identité visuelle de votre projet en utilisant les logos appropriés sur vos supports de communication ;
- Utilisez des supports multilingues lorsque c'est pertinent, notamment dans le cadre d'un partenariat ;
- Etablissez un plan de communication simple : la diffusion se fait dès le lancement du projet et peut continuer à l'issue du financement ;
- Planifiez votre communication autour de dates clés du calendrier : lancement et clôture de votre projet, activités phares, mais aussi lors du mois de l'Europe (mai), des #ErasmusDays (octobre), etc ;
- Répartissez les tâches et mettez à contribution les différentes compétences de l'équipe en matière de communication.



### En bref :

Une bonne planification, prévue dès la candidature, pour évaluer votre projet et diffuser les résultats facilitera la mise en œuvre de votre projet !

# MENER UN PROJET ERASMUS+ DANS L'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ

## ERASMUS+ POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES !

La priorité « inclusion » du programme Erasmus+ 2021-2027 met un point d'honneur à inclure les publics ayant moins d'opportunités et à favoriser l'innovation et le partage de pratiques en matière de pédagogie inclusive.

Elle vise à développer la **participation des personnes « avec le moins d'opportunités »**, c'est-à-dire les personnes les plus fragiles, les plus éloignées de la mobilité et celles qui en ont le plus besoin. Un séjour à l'étranger offre un **contexte propice à l'émancipation et à la découverte**. Il génère des prises d'initiatives, de la confiance en soi et parfois une audace nouvelle chez les bénéficiaires, particulièrement chez les plus vulnérables.

Les élèves en situation de handicap, souffrant d'affections de longue durée, en grande difficulté scolaire, relevant des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ...

... et les professionnels qui assurent leur scolarité et prise en charge sont concernés.

## QUELLES STRUCTURES ET DISPOSITIFS SONT CONCERNÉS ?

EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté), SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), IME (Institut Médico Educatif), IMPro (Institut Médico Professionnel), centre scolaire à l'hôpital, ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique), EPM (Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs) ... tous les établissements de l'enseignement adapté et médico-sociaux peuvent bénéficier du programme Erasmus+.

Sont également concernés les associations, les entreprises et autres acteurs qui œuvrent dans le champ de la scolarisation adaptée.

## POUR QUOI FAIRE ?

Votre établissement scolaire ou médico-social peut se positionner :

- Sur les projets de mobilité de **l'action clé 1** : par les déplacements en Europe, ces projets permettent aux élèves et aux personnels **d'apprendre autrement**, de développer de **nouvelles compétences**, de renforcer le **sentiment de citoyenneté européenne**. Ils constituent un précieux levier pour s'insérer, donner du sens aux apprentissages, vivre et s'enrichir d'une expérience marquante.

Pour en savoir plus sur ces projets, consultez la fiche «[Action clé 1 : Mobilité](#)»



Lorsque la mobilité demeure compliquée malgré les leviers proposés par le programme Erasmus+, le recours à la plateforme [eTwinning](#) pourra s'avérer précieux pour mener des activités de collaboration à distance, avec des élèves de profils similaires en Europe, comme par exemple pour les mineurs détenus et les enfants hospitalisés.

### Exemples d'activités menées dans des projets de mobilité Action clé 1 :

- L'EREA Jean d'Orbestier (85) a organisé un **stage d'immersion dans une école hôtelière** en Estonie pour valider des compétences techniques, donner du sens à l'apprentissage des langues, favoriser l'employabilité d'élèves de CAP Hôtellerie Restauration. Des enseignants accompagnateurs étaient présents sur toute la durée du séjour.
- Le collège Michel Bégon a réalisé un projet hybride autour du miel en associant les élèves de la **classe helléniste et celle de SEGPA**. Après avoir travaillé à distance avec un collège grec, un voyage scolaire a été organisé à Athènes pour rencontrer les camarades, jouer des pièces de théâtre, réaliser des recettes de cuisine et des constructions de ruches, découvrir la mythologie etc.
- Le collège Marcel Pagnol (34) a impulsé un **projet de mobilité pour 25 personnels** (inspecteurs ASH, directeurs de SEGPA, coordinateurs ULIS, professeurs des écoles, professeurs de lycées professionnels, accompagnants d'élèves en situation de handicap) autour de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers. L'objectif : découvrir et s'approprier de nouvelles pratiques inclusives par de l'observation de pratiques, des cours payants en Europe, etc.
- Pour **faciliter l'accès des collèges et particulièrement des SEGPA** au programme Erasmus+, le **Département d'Ille-et-Vilaine** mène un projet de mobilité autour des enjeux du développement durable, de l'égalité filles-garçons, de la citoyenneté européenne.

### Focus pays : l'Italie

L'Italie mène une politique d'inclusion éducative depuis les années 1970. Pays pionnier en Europe, c'est l'un des premiers à conduire une politique novatrice en matière d'accueil et de scolarisation des personnes en situation de handicap. L'intégration de tous les élèves à besoins spécifiques dans les établissements d'enseignement ordinaire est la base de l'inclusion. L'approche éducative est modifiée pour offrir plus de dispositions adaptées aux élèves ayant des besoins particuliers. L'école dans laquelle l'élève est intégré reçoit un apport supplémentaire en ressources humaines, économiques et matérielles. Les parents sont mis à contribution de manière plus importante et la collaboration avec la communauté sociale est plus étroite.

Voir : *Beaucher, H. (2012). La scolarisation des élèves en situation de handicap en Europe. Synthèse documentaire. Centre de ressources et d'ingénierie documentaires.*

Votre structure (entreprise, association, établissement adapté, établissement ordinaire, université...) peut également se positionner :

- Sur les projets de partenariats de **l'action clé 2** : permettant de financer le développement d'outils et de méthodes innovantes grâce à la collaboration, l'expertise et la complémentarité d'acteurs européens de plusieurs pays.

### Exemple de projet action clé 2 :

- **BAO, un serious game gratuit en ligne pour sensibiliser les élèves aux usages et dangers des réseaux sociaux.**

Le projet, mené entre des acteurs de l'éducation dont des professeurs des écoles spécialisés du Royaume-Uni, de Suède et de France, vise à partager les bonnes pratiques et à identifier les meilleures manières d'aborder un enjeu actuel fort : « comment faire prendre conscience des usages et dangers des réseaux sociaux aux jeunes enfants et aux élèves à besoins éducatifs particuliers ? ».

Ce serious game permet d'accompagner ces élèves dans la maîtrise des codes sociaux du numérique, la connaissance des droits et devoirs, la validation de l'information, l'identité numérique et de prévenir le cyberharcèlement. Ce projet est adapté aux élèves de cycle 3 et de SEGPA.



<https://www.ac-montpellier.fr/projet-bao-be-aware-online-123790>

Pour en savoir plus sur ces projets, consultez la fiche «[Action clé 2 : Partenariats](#)»

### En quoi le programme Erasmus+ facilite-t-il la participation des personnes les plus fragiles dans l'Action clé 1 ?

Il existe plusieurs leviers spécifiques :

- Des **points dédiés et bonus** au moment de l'évaluation de la candidature.
- Un **complément financier** « soutien pour l'inclusion » de 100 euros par participant concerné.  
[https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20inclusion%20Erasmus\\_49.pdf](https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20inclusion%20Erasmus_49.pdf)
- La possibilité de **financer des visites préparatoires** dans le pays d'accueil en amont de la mobilité principale.
- Les voyages scolaires sont possibles **à partir de 2 élèves** seulement.

- Des **durées de mobilité pouvant être réduites** à 2 jours.
- **La prise en charge sur la base des frais réels des dépenses nécessaires à la mobilité pour une situation de handicap ou de maladie :** Le montant alloué est calculé sur la base des frais réels, sur production de devis et de pièces justificatives.
- Un **accompagnement spécifique** de l'Agence lors du montage du dossier de candidature Erasmus+ avec des exemples de bonnes pratiques.

N'hésitez pas à nous contacter !



### Témoignage

Si un élève autiste part à l'étranger, il peut se trouver dans une situation de panique parce qu'il n'a plus ses repères. Ce sont des jeunes qui ont absolument besoin d'un cadre très régulier et sécurisant. Donc, il faut mettre un cadre plus renforcé pour sécuriser le départ.

*Expert du handicap, DGESCO.*

## Exemples d'aménagements pris en charge pour permettre la mobilité :

DOMAINES	EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS
Transports	Transport ferroviaire ou aérien de matériel médical, de médicaments, d'équipements, d'animaux d'assistance.
Logement	Hébergement spécifique : logement ou chambre pour personne à mobilité réduite. Chambre supplémentaire pour l'accompagnateur/ auxiliaire de vie
Accompagnement	Assistance d'un accompagnateur Nombre d'accompagnateurs non figés au prorata du nombre d'élèves
Soins	Prise en charge des frais d'aide à domicile, d'auxiliaire de vie, de suivi médical, de prise en charge de soins psychologiques



### Le saviez vous ?

Sur le plan des compétences transversales, les apprenants en situation de handicap tirent plus particulièrement des bénéfices de leur mobilité Erasmus+ en termes d'adaptabilité, d'ouverture d'esprit et de compétences interculturelles.

Au-delà de ces apports relatifs à la vie scolaire et professionnelle, la mobilité Erasmus+ pour les apprenants en situation de handicap constitue pour beaucoup un jalon majeur dans leur parcours de vie.

Plus le handicap est lourd et plus l'impact sur la personne sera important.

Enfin, la mobilité Erasmus+ constitue une opportunité rare et importante pour les personnes de découvrir une autre approche du handicap, d'autres modalités de prises en charge et plus généralement, d'autres regards sur le handicap. De nombreux pays d'Europe proposent des environnements plus accessibles et des approches plus innovantes que celles ayant cours en France. Ces découvertes comptent beaucoup pour ces apprenants.

De nombreux éléments de cette fiche sont issus de la note de l'Observatoire Erasmus+ n°18 «La mobilité Erasmus+ des apprenant-e-s en situation de handicap».

### Pour aller plus loin :



# MENER UN PROJET ERASMUS+ DANS LE SECOND DEGRÉ

Le programme Erasmus+ offre de nombreuses opportunités d'ouverture européenne et internationale aux établissements scolaires.

Grâce aux financements européens, **les personnels de l'éducation** peuvent partir se former, coopérer et échanger des pratiques. Quant aux **élèves**, ils peuvent participer à des voyages scolaires, réaliser un stage ou une partie de leur scolarité dans un autre pays.

## POUR QUI ?

Le programme Erasmus+ s'adresse **aux établissements du secondaire** : collèges, lycées (voies générale, technologique, professionnelle), établissements d'enseignement adapté, etc. Les projets peuvent bénéficier aux élèves et aux personnels de ces établissements.

### Quels personnels ?

Contrairement aux idées reçues, Erasmus+ n'est pas réservé qu'aux enseignants de langues ! Le programme s'adresse à **tous les enseignants, aux personnels techniques, administratifs, de direction**, et à **toutes les personnes qui interviennent de manière régulière sur le temps scolaire** (pour des activités culturelles ou sportives par exemple).

### Quels élèves ?

**Tous les élèves** peuvent bénéficier du programme. La programmation Erasmus+ 2021-2027 se veut plus inclusive, et les projets qui bénéficient aux élèves ayant moins d'opportunités sont encouragés. Par exemple, pour impliquer les élèves de SEGPA, inscrits en dispositif ULIS, en EREA etc., référez-vous à la section : « [Mener un projet dans l'enseignement adapté](#) ».

## Bon à savoir :

Dans le programme Erasmus+, il existe différents secteurs éducatifs. Selon le type de structure et les publics accueillis, les établissements du 2<sup>nd</sup> degré peuvent relever de 3 secteurs éducatifs distincts. Les activités et les priorités sont différentes selon les secteurs.

En résumé :

- Les **collèges et lycées généraux** relèvent du secteur « **Enseignement scolaire** » (SCO) ;
- Les **lycées professionnels** du secteur « **Enseignement et Formation Professionnels** » (EFP) ;
- Les **voies technologiques** de lycées, les **SEGPA**, les **établissements d'enseignement adapté** peuvent relever des secteurs « **SCO** » et « **EFP** ».
- Les **sections de technicien supérieur** et les **classes préparatoires** (CPGE, PPPE, ...) du secteur « **Enseignement supérieur** » (SUP).

Les publics éligibles sur chaque secteur éducatif sont définis chaque année dans [une note de service publiée au BOEN](#)

## POUR FAIRE QUOI ?

### Se former et échanger

Avec un projet de mobilité Erasmus+, les collèges et lycées peuvent financer des **périodes de formation et d'apprentissage** en Europe pour les personnels et les élèves. C'est la porte d'entrée la plus simple pour ouvrir son collège ou son lycée à l'international.

- **Pour les personnels**, c'est l'occasion d'aller **observer des pratiques, se former** ou **enseigner** dans un établissement partenaire à l'étranger. Il est également possible d'**accueillir** des spécialistes européens ou de futurs enseignants en formation au sein de son établissement.

- **Pour les élèves** du secteur scolaire, c'est l'occasion de **partir accompagnés et en groupe** afin de travailler sur une thématique avec d'autres élèves européens.

La **mobilité de groupe d'élèves** (deux élèves minimum) est possible à partir de deux jours. Erasmus+ permet aussi de financer des **mobilités individuelles** d'élèves (collégiens, lycéens) pour aller **suivre une partie de leur scolarité ou faire un stage en Europe** dans l'un des 33 pays du programme : une belle opportunité pour s'immerger dans un autre pays, sans attendre les études supérieures !

Pour la **voie professionnelle**, il est également possible pour les élèves de **partir faire un stage professionnel** (exemple : une Période de Formation en Milieu Professionnel) à l'étranger ou **participer à une compétition de métiers internationale**. Certaines activités de la voie professionnelle peuvent avoir lieu hors Europe.

Pour en savoir plus, voir la fiche « [Dimension internationale](#) ».

Les **projets hybrides** mixant mobilités physiques et activités de collaboration à distance avec eTwinning sont encouragés. Pour en savoir plus, voir la fiche [eTwinning](#).



Les STS ou Classes Préparatoires, bien qu'accueillies dans les lycées, relèvent dans le programme Erasmus+ du secteur de l'enseignement supérieur. Des modalités spécifiques s'appliquent sur ce secteur.

Pour en savoir plus : <https://monprojet.erasmusplus.fr/eche>

→ Toutes les activités sont détaillées dans la fiche « [Action clé 1](#) »

### Coopérer

Les établissements du secondaire peuvent aussi participer aux **projets de partenariats**, aux côtés d'autres structures actives dans le champ scolaire (autorités académiques, entreprises, associations etc.) pour **concevoir, transférer ou mettre en œuvre des pratiques innovantes**. La coordination de ce type de projet exige cependant une gestion financière plus complexe que les projets de mobilité.

→ Voir fiche « [Action clé 2](#) ».

### Sensibiliser à l'Union européenne

Si votre objectif est de **sensibiliser les élèves à l'Union européenne**, ses valeurs, ses institutions etc. et que vous ne visez pas forcément de mobilités (toutefois possibles en France et en Europe), il est possible de demander des financements de l'action « **Jean Monnet Initiatives pour apprendre l'UE** ».

→ Voir fiche « [Actions Jean Monnet](#) ».

### Accueillir

Pour débiter et dans l'attente de vos financements Erasmus+, il est tout à fait possible d'être **établissement d'accueil** de collègues ou groupes scolaires d'autres pays !

## QUELS BÉNÉFICES ?

Les bénéfices des projets Erasmus+ sont visibles sur les élèves, les personnels et sur l'établissement.

- **Pour les élèves**, participer à un séjour en Europe permet une première expérience pour découvrir une autre culture, développer le sentiment de citoyenneté européenne, les compétences en langues, les compétences transversales, etc.
- **Pour les personnels**, participer à un projet permet de développer les compétences professionnelles, découvrir d'autres manières d'exercer le métier, accroître la motivation, développer le travail en équipe et interdisciplinaire, tisser des liens forts avec des collègues au-delà des frontières, etc.
- Enfin, **au niveau de l'établissement**, un projet Erasmus+ est un outil pour travailler autrement, susciter les initiatives et l'engagement européen, fédérer les équipes pédagogiques, donner du sens aux sections européennes et internationales, améliorer le climat scolaire, développer l'innovation pédagogique ou encore accroître l'attractivité et la notoriété de l'établissement.

## INITIER UN PROJET DANS LE SECONDAIRE

La première étape est de constituer une **équipe de pilotage**. Un projet Erasmus+ n'est pas un projet individuel mais un **projet d'établissement** : c'est le collège ou le lycée qui s'engage.

L'équipe de pilotage doit donc a minima impliquer le **chef.fe d'établissement**, le **service comptable/gestionnaire** et des membres de l'équipe pédagogique.

Pour cela, le mieux est de lancer un appel à intérêt dans l'établissement pour constituer une équipe motivée. Pensez bien sûr à l'**ERA EI** (Enseignant Référent pour l'Action Européenne et Internationale), aux professeurs de langues, souvent déjà engagés dans une action de coopération européenne, aux enseignants avec certification DNL (discipline non linguistique), aux DDFPT, etc.

Veillez à associer **les inspecteurs** au projet Erasmus+ de votre établissement. Au-delà de vous apporter leur soutien pour la candidature, ils peuvent conseiller les équipes éducatives et vous accompagner aussi bien sur les aspects pédagogiques, organisationnels que sur l'évaluation de votre projet.

La **DRAREIC** (Délégation Régionale Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération) accompagne les établissements qui souhaitent se lancer. Elle coordonne généralement un projet Erasmus+ au niveau académique auquel votre établissement pourrait participer.

N'hésitez pas à vous renseigner sur les projets menés au sein de votre académie ou de votre bassin d'éducation et à impulser une **dynamique territoriale** avec d'autres établissements scolaires pour des projets portant sur la liaison école-collège par exemple.

→ Pour candidater et vous faire accompagner, rendez-vous à la fiche « [Se lancer, se faire accompagner](#) ».



### Le saviez vous ?

Les Enseignants Référents à l'Action Européenne et Internationale (ERAEI) sont nommés par le chef d'établissement dans les collèges et les lycées pour un an renouvelable. L'ERAEI impulse une dynamique d'ouverture internationale dans l'établissement.

Son rôle s'articule autour de **4 missions** :

- **Conseiller** le chef d'établissement dans l'élaboration du volet international du projet d'établissement, en lien avec la DRAREIC ;
- **Recueillir** dans l'établissement les informations concernant les projets de mobilité, de partenariat, d'échange, de jumelage ou de visite prévus ou à l'étude ;
- **Diffuser** dans l'établissement les informations en provenance de la DRAREIC et des corps d'inspection relatives à l'action européenne et internationale (priorités nationales et académiques, subventions, concours, etc.) ;
- **Animer** les projets européens et internationaux retenus par le conseil pédagogique et validés en conseil d'administration.

Votre établissement n'a pas d'ERAEI identifié ? N'hésitez pas à vous proposer ! C'est une fonction qui peut être valorisée (IMP, Pacte, ...).

Pour en savoir plus : consultez [la note de service du 4 août 2022 parue au BOEN n°31 du 25 août 2022](#) et [les missions complémentaires du Pacte](#).



## RECONNAÎTRE LA MOBILITÉ DANS LE PARCOURS DE L'ÉLÈVE

La mobilité des élèves, quel que soit le niveau ou le secteur éducatif, peut-être **reconnue dans le parcours scolaire**. C'est une plus-value à valoriser !

Un **Europass Mobilité** peut par exemple être délivré pour les deux types de mobilités. C'est un document européen reconnu dans 35 pays qui permet de valoriser toutes les compétences acquises en mobilité.

Dans la **voie professionnelle**, depuis 2014, les compétences acquises dans le cadre d'une mobilité en Europe peuvent être évaluées et valorisées dans le cadre de l'**Unité Facultative de Mobilité**. Grâce à un référentiel de compétences établi au niveau national et une évaluation faite pendant la mobilité au retour de mobilité, l'expérience de mobilité est ainsi prise en compte dans l'examen et pourra être valorisée dans l'orientation.

## Nouveauté !

Depuis la rentrée 2022, la mobilité individuelle des lycéens de la voie générale et technologique est également reconnue dans le parcours scolaire. L'établissement d'origine et l'établissement d'accueil où a lieu la mobilité s'accordent sur un **contrat pédagogique** : ainsi, pendant sa période de scolarisation en Europe, l'élève est évalué et suit une progression classique.

La mobilité au lycée peut également être **valorisée dans le baccalauréat général et technologique**. Ainsi, les élèves de seconde pourront voir leurs notes et appréciations obtenues lors de leur séjour à l'étranger apparaître sur leur bulletin scolaire et prises en compte par le conseil de classe pour passer en première.

Les élèves de première pourront obtenir une **mention « mobilité européenne et internationale »** sur le diplôme du baccalauréat général et technologique.

Pour en savoir plus : consultez [la note de service du 4 août 2022 parue au BOEN n°31 du 25 août 2022](#).

### Exemple de projet :

• Le lycée polyvalent Antoine de Saint-Exupéry à la Réunion a obtenu son accréditation Erasmus + sur le secteur scolaire dès 2020. Cet établissement s'est engagé dans une démarche d'ouverture à l'Europe et a choisi de travailler sur différents objectifs : l'éducation au développement durable, l'usage responsable du numérique dans l'enseignement ou encore la lutte contre le harcèlement à l'école pour éviter toute forme de décrochage scolaire.

Les mobilités concernent d'une part les **personnels** qui vont se rendre dans différents pays européens **observer des pratiques et suivre des formations** et d'autre part les élèves de l'établissement qui vont rencontrer d'autres élèves européens lors de mobilités courtes de groupes d'élèves.

Certains élèves vont **partir étudier pendant 2 mois** dans des établissements partenaires en Europe.

De belles opportunités pour tous les publics de cet établissement !

“

### Témoignage



Le **Département d'Ille-et-Vilaine** est accrédité pour coordonner un consortium facilitant l'accès au programme Erasmus + des collèges sur la période 2021-2027. Il s'agit ainsi de permettre des mobilités d'élèves en Europe pour qu'ils aillent se questionner avec d'autres élèves européens sur les enjeux du développement durable, de l'égalité filles-garçons, etc. La priorité sera donnée aux élèves les plus en difficultés notamment de SEGPA.

**Céline Bourdais**, Département d'Ille-et-Vilaine



## L'ACTION CLÉ 1

# PROJETS DE MOBILITÉ DES INDIVIDUS À DES FINS D'APPRENTISSAGE

**Vous souhaitez offrir à vos élèves une rencontre avec des pairs en Europe pour travailler sur une thématique commune ? Vous voulez former les personnels de l'établissement à une pédagogie innovante ? Vous souhaitez organiser des stages en entreprises à l'étranger ? Vous êtes sollicités par des familles qui veulent faire partir leur enfant pour une expérience de scolarité en Europe ?**

Toutes ces activités sont possibles dans le cadre d'un projet de mobilité Erasmus+ - action clé 1 !

### C'EST QUOI ?

L'action clé 1 vise à soutenir les établissements scolaires et les autres organisations liées à l'enseignement scolaire qui souhaitent organiser des activités de mobilité à des fins de formation pour les élèves, les enseignants, les chefs d'établissement et les autres membres du personnel.

Les projets sont menés par l'organisation candidate, par exemple une école, qui envoie des participants dans une organisation d'accueil à l'étranger. Cette action poursuit deux objectifs importants : bénéficier directement aux personnels et aux élèves qui partent en mobilité. Aussi, elle contribue au rayonnement des établissements d'enseignement, favorise la coopération transfrontalière et améliore la qualité de l'enseignement et de la formation.

### POUR QUI ?

On distingue dans le programme Erasmus+ deux catégories de personnes qui peuvent bénéficier de ces projets : les apprenants et les personnels.

**Les apprenants** : pour les acteurs du champ scolaire, il s'agit de tous les élèves, de la maternelle à la terminale (Secteur Scolaire), les élèves de la voie professionnelle et les apprentis (secteur Enseignement et Formation Professionnels - EFP) et les étudiants post-bac (Secteur Enseignement Supérieur).

**Les personnels** : il s'agit de toute la communauté éducative : enseignants, personnels de direction, de santé et de vie scolaire, personnels administratifs et techniques des établissements, intervenants sur le temps scolaire et périscolaire, mais aussi les personnels des autorités académiques ou des collectivités qui s'impliquent dans le projet éducatif du territoire, etc.

### POUR FAIRE QUOI ?

Il existe différents types d'activités possibles dans un projet de mobilité. Les activités sont définies par type de public (apprenants ou personnels) et par secteur éducatif. Chaque projet de mobilité peut comprendre différentes activités, ce qui vous permet d'être créatif en combinant différentes formules !

Toutes ces activités doivent avoir lieu à l'étranger : dans les 33 pays participants au programme Erasmus+ (et exceptionnellement au-delà pour les projets émergeant sur le secteur de l'EFP et le secteur de l'enseignement supérieur). Voir fiche [La dimension internationale dans Erasmus+](#).

Pour les **personnels**, quel que soit le secteur éducatif, il est possible de partir pour :

**Observer des pratiques :**  
les membres du personnel peuvent vivre une expérience de formation en suivant le travail quotidien de leurs pairs dans une organisation d'accueil (établissement scolaire, organisme de formation, etc.)

**Enseigner :** les enseignants peuvent passer un certain temps à l'étranger à enseigner, à apprendre par la pratique, à découvrir un autre système éducatif, d'autres méthodes, d'autres programmes et modes d'évaluation et ainsi élargir leur vision de l'Education en Europe.

**Suivre un cours ou une formation :** les membres du personnel peuvent suivre des cours ou des formations à l'étranger pour développer leurs compétences et leurs connaissances, puis les appliquer dans leur établissement d'origine.

Pour les **apprenants**, les activités varient selon le secteur éducatif :

SECTEUR SCOLAIRE	SECTEUR EFP	SECTEUR SUP
<p><b>Mobilité de groupe :</b> une classe ou un groupe d'élèves et les accompagnateurs, peuvent participer à un court séjour de travail et d'échanges avec d'autres élèves <b>dans un établissement scolaire</b> d'accueil partenaire en Europe. <b>Durée : de 2 à 30 jours</b></p> <p><b>Des exemples :</b> Pièce de théâtre, rallye de maths, fresque, projet autour du sport, exposition pour lutter contre la désinformation, mini-documentaire autour des gestes écoresponsables à l'école ou encore olympiades pour favoriser l'inclusion par le sport, les possibilités sont nombreuses ! Cette rencontre d'élèves issus de pays différents peut également avoir lieu au <b>siège d'une des institutions de l'UE</b> si le thème du projet s'y prête.</p>	<p><b>Nouveau ! Mobilité de groupe :</b> une classe ou un groupe d'élèves et les accompagnateurs, peuvent participer à un court séjour de travail et d'échanges avec d'autres élèves dans un établissement d'accueil partenaire en Europe. <b>Durée : de 2 à 30 jours</b></p> <p><b>Participation à des concours de métiers :</b> les élèves candidats et le personnel qui les accompagne peuvent bénéficier d'une aide pour participer à des concours de métiers à l'étranger. Il doit s'agir d'une compétition réunissant plusieurs pays, avec une vraie mise en situation professionnelle. <b>Durée : de 1 à 10 jours</b></p> <p><b>Des exemples :</b> L'occasion de financer l'envoi d'une équipe de votre établissement aux Worldskills ou aux Abilympics !</p>	<p><b>Période d'études à l'étranger dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire :</b> Cette période d'études à l'étranger doit faire partie intégrante du programme d'études suivi par l'étudiant en vue de l'obtention d'un diplôme de n'importe quel cycle d'études. Une période d'études à l'étranger peut également inclure une période de stage. Ce genre de séjour crée des synergies entre les expériences académique et professionnelle à l'étranger.</p> <p><b>Période de stage à l'étranger :</b> dans une entreprise, un institut de recherche, un laboratoire, une organisation ou tout autre lieu de travail pertinent. Les stages à l'étranger permettent de bénéficier d'un soutien s'ils sont effectués pendant les études, indépendamment du cycle d'études concerné. <b>Durée : de 2 mois à 12 mois</b></p>
<p><b>Mobilité individuelle d'élève à des fins d'apprentissage</b> (courte de <b>10 à 29 jours</b> ou longue de <b>30 à 365 jours</b>) : des élèves peuvent partir à l'étranger individuellement pour réaliser une période de scolarité dans une école d'accueil, ou effectuer un stage dans une entreprise, ONG...</p> <p>L'objectif est de leur permettre de découvrir un autre système éducatif, développer les compétences psychosociales et bien sûr linguistiques. Cette mobilité est encadrée grâce à un <b>contrat pédagogique</b>, et depuis la rentrée 2022, une expérience de mobilité d'étude réalisée au lycée est reconnue dans le parcours scolaire de l'élève et peut donner lieu à une mention au BAC. Voir fiche : <a href="#">Mener un projet dans le 2<sup>nd</sup> degré</a>.</p>	<p><b>Mobilité individuelle à des fins d'apprentissage</b> (courte de <b>10 à 89 jours</b> ou longue de <b>90 à 365 jours</b>) : pour réaliser une période de formation au sein d'un organisme d'EFP, en entreprise (ou dans tout autre organisme actif dans le domaine de l'EFP ou sur le marché de travail). Cette période de formation doit nécessairement comporter une importante mise en situation professionnelle.</p>	<p><b>Mobilité hybride :</b> Toute période d'études ou de stage à l'étranger, peu importe la durée, peut prendre la forme d'une activité de mobilité hybride. La mobilité hybride désigne une mobilité physique combinée à une composante virtuelle facilitant l'apprentissage collaboratif en ligne fondé sur l'échange et le travail en équipe. L'hybridation de la mobilité permet notamment de réduire la durée minimale de mobilité, ce qui la rend plus accessible pour les étudiants de cycle court notamment. <b>Durée : de 5 à 30 jours</b></p>

### Mobilités vers l'international !

Sous certaines conditions, des mobilités de personnels et d'apprenants des secteurs EFP et SUP peuvent avoir lieu au-delà des pays du programme Erasmus+.

Voir la fiche [La dimension internationale dans Erasmus+](#).

## Des invités spéciaux Erasmus+ dans votre établissement !

Au delà de faire partir les élèves et les personnels en mobilité, il est également possible de financer la venue d'Européens chez vous.

→ **des experts** : enseignants expérimentés, pédagogues reconnus, décideurs politiques, formateurs et autres professionnels venant de l'étranger et possédant une expertise dont vous souhaitez faire profiter l'équipe éducative, les élèves et les familles.

→ **de futurs enseignants** inscrits dans un cursus de formation initiale à l'étranger afin de réaliser leur stage dans votre établissement scolaire (leur bourse principale sera octroyée par leur université d'envoi ; vous percevrez le forfait «organisation»).

Les détails de ces activités (attendus, lieux éligibles, etc.) sont expliqués chaque année dans le Guide du Programme Erasmus+.

Toutes les mobilités peuvent également être associées à des activités collaboratives à distance. Pensez notamment à la plateforme numérique européenne eTwinning, la communauté des enseignants en Europe ! (Voir la fiche [eTwinning](#))

### POURQUOI ?

Avec un projet de mobilité, vous permettez à **vos élèves** de développer de nouvelles connaissances et compétences, d'apprendre autrement, de renforcer leur motivation... En langues bien sûr, mais pas seulement : tolérance, confiance en soi, autonomie, compétences professionnelles, etc. Et pour **les personnels**, les bénéfices sont également nombreux : découverte de nouvelles pratiques pédagogiques, formation continue, motivation à travailler en équipe et en mode projet etc.

Aussi, ces projets ont des impacts positifs sur l'établissement. On observe souvent que les projets Erasmus+ influent positivement sur le climat scolaire, sur la motivation des équipes et des élèves, et sur l'attractivité de l'établissement.

Découvrez les impacts des projets Erasmus+ dans le guide [Diffusion et impact dans les projets scolaires Erasmus+](#)

### QUELS FINANCEMENTS ?

- **Frais de voyage** : forfait selon la distance parcourue + forfait supplémentaire pour l'utilisation de transports durables
- **Frais de séjour** : forfait selon le pays d'accueil de la mobilité et de la durée du séjour, qui sert à couvrir l'hébergement, les repas, transports en commun sur place...
- **Frais d'organisation** : forfait variable selon les mobilités obtenues pour soutenir l'établissement et l'aider à la mise en œuvre des activités du projet
- **Soutien pour l'inclusion des organisations** : forfaits pour encourager les établissements à inclure au projet les personnes ayant moins d'opportunité.
- **Soutien pour l'inclusion des participants avec moins d'opportunités** : prise en charge au réel des coûts liés à la participation de personnes en situation de handicap ou en affection longue durée.
- **Soutien linguistique** : selon les mobilités, mise à disposition d'une formation en ligne ou d'un forfait financier pour préparer les participants aux mobilités.
- **Visites préparatoires** : 1 à 3 forfaits pour permettre aux personnels de se rendre sur le lieu des futures mobilités d'élèves pour définir le programme pédagogique, affiner les aspects logistiques, etc.
- **Cours et formation** : forfait journalier pour participer aux frais d'inscription aux cours ou aux formations payantes pour les personnels.

## COMMENT SE LANCER ?

Pour financer des mobilités d'élèves et/ou de personnels, il faut d'abord déposer un projet pour l'établissement ou pour un groupe d'établissements ou bien rejoindre un projet déjà en cours. Ces projets doivent répondre à un appel à candidature qui a lieu chaque année à une date fixée par la Commission européenne. Il faut donc anticiper !

Deux types de projets existent :

→ Les projets de mobilité accrédités (AC/KA 121), qui nécessitent d'avoir obtenu au préalable une accréditation (AC/KA 120), valable jusqu'en 2027.

→ Les projets de mobilité non accrédités, dits « projets de mobilité de courte durée » (AC/KA 122). Il s'agit de petits projets qui durent de six à dix-huit mois et permettent d'organiser une trentaine de mobilités. Ils constituent la meilleure option pour les organisations qui débutent dans les projets Erasmus+, ainsi que pour celles qui ne souhaitent organiser qu'un nombre restreint de mobilités.

**Les activités de mobilités pour les personnels et les élèves sont sensiblement les mêmes, quel que soit le projet déposé et financé (AC/KA 121 et AC/KA 122).**



### *A retenir*

**Grâce à l'accréditation vous pouvez mettre en oeuvre de façon pérenne l'ouverture européenne de votre projet d'établissement.**

L'accréditation garantit d'obtenir des fonds de manière simplifiée, chaque année, jusqu'en 2027. Pas de limite sur le nombre de mobilités (contrairement aux projets de courte durée, qui permettent d'organiser au maximum 30 mobilités par projet).

La démarche : plusieurs projets pédagogiques dans un même projet de mobilité !

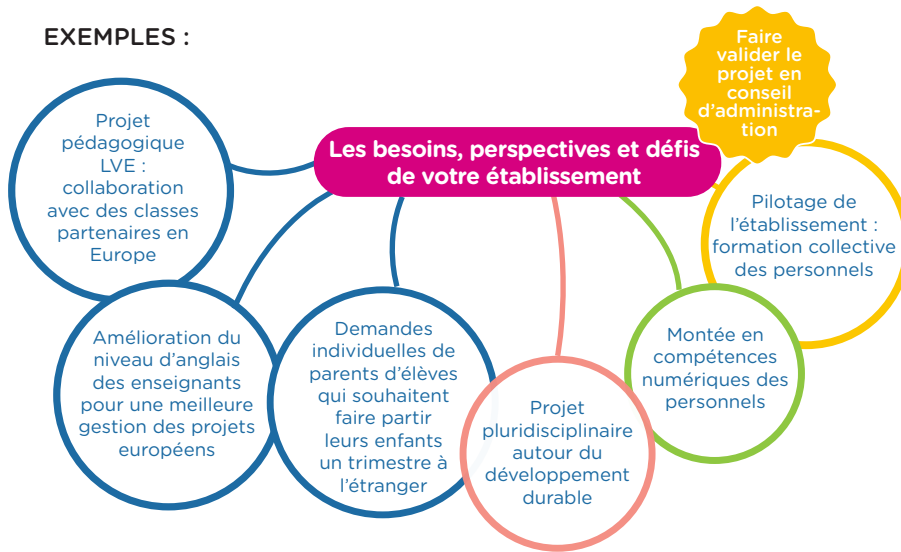
Un projet de mobilité, qu'il soit accrédité ou de courte durée, est un projet d'établissement qui implique un suivi pédagogique mais aussi administratif et financier. Il faut donc au préalable constituer une **équipe de pilotage** pour rédiger, coordonner le projet, et faire le recensement des besoins en mobilités de votre structure. Un même projet pourra par exemple prévoir des mobilités de groupes d'élèves, des mobilités individuelles mais aussi toutes les mobilités de personnels souhaitées.

## L'ACCREDITATION ERASMUS+

Comment une « accréditation Erasmus+ » peut-elle répondre à vos défis et s'inscrire dans votre projet d'établissement ?

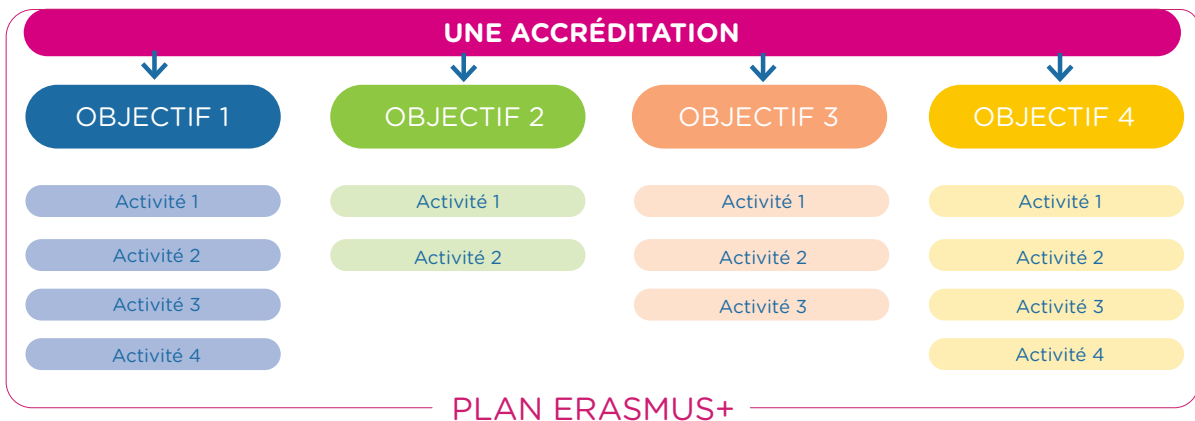


EXEMPLES :



1

L'accréditation peut vous permettre de répondre à ces besoins et défis. Pour cela, à vous d'élaborer un plan Erasmus+ qui comprendra des objectifs et des activités.



2

EXEMPLE DE L'OBJECTIF 1 : →

Améliorer l'apprentissage des langues des élèves et des personnels

Des activités Erasmus+ élèves et personnels viennent répondre à ces objectifs

Activité 1

Des cours de langues pour renforcer les compétences des personnels

Cours et formations

Activité 2

L'observation de pratiques en Europe pour développer des pratiques pédagogiques innovantes

Observation de pratiques

Activité 3

Une période d'immersion à l'étranger pour donner aux élèves le goût de l'apprentissage des langues

Mobilité individuelle des élèves

Activité 4

Une activité en langue étrangère proposée aux élèves pour faciliter l'apprentissage des langues

Mobilité de groupe d'élèves

3

## ET SI VOUS VOUS LANCIEZ À PLUSIEURS ?

Un projet Erasmus+ peut être coordonné par un établissement scolaire (collège, lycée, etc.) au bénéfice de plusieurs autres établissements. Par exemple, un projet déposé par un collège avec les écoles de son secteur permettrait de travailler la liaison école-collège : organiser des mobilités conjointes de personnels, assurer la continuité des mobilités pour les élèves durant leur parcours scolaire etc. Un lycée des métiers pourrait porter le projet de mobilité de plusieurs lycées professionnels et de SEGPA pour favoriser les projets et mobilités entre spécialités. Pensez également à faire appel à votre commune, département ou région : de plus en plus de collectivités territoriales coordonnent des projets Erasmus+ au bénéfice des établissements scolaires de leur territoire. Cela crée une véritable dynamique d'ouverture à l'international sur le territoire et simplifie la gestion administrative et financière pour les établissements.

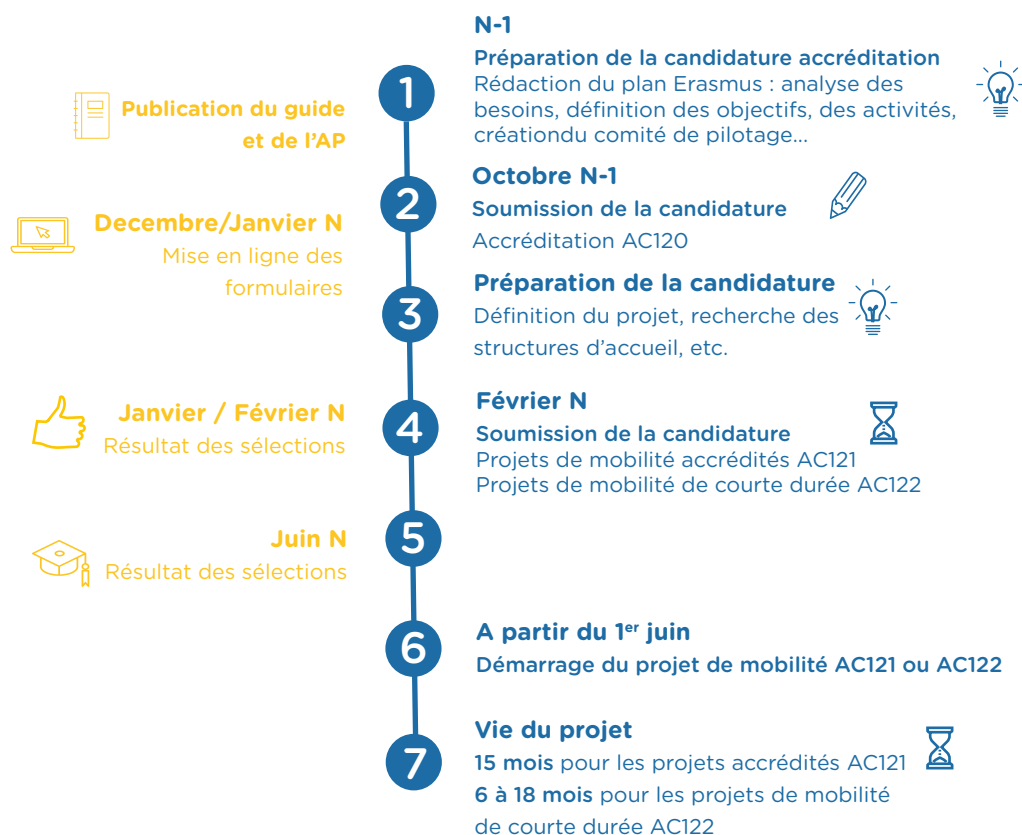
## QU'EN EST-IL DES ÉCHANGES BILATÉRAUX ?

Il peut être très intéressant de mettre en place des échanges bilatéraux avec vos partenaires à l'étranger ! Grâce à votre projet de mobilité, vous pourrez envoyer vos élèves chez vos partenaires, mais pour assurer la réciprocité et que vos partenaires viennent dans votre établissement, c'est à eux de déposer leur propre projet de mobilité auprès de leur Agence nationale Erasmus+ (AC/KA 121, ou AC/KA 122).

## PAS ENCORE PRÊT À CANDIDATER ?

D'autres moyens de participation s'offrent à vous ! Vous pouvez :

- rejoindre un consortium de mobilité créé par une organisation coordinatrice accréditée sur votre territoire. Renseignez-vous auprès de la DRAREIC de votre académie.
- devenir une «organisation d'accueil» pour recevoir des participants étrangers (personnels-élèves) ayant un projet de mobilité : des collègues qui voudraient venir observer des pratiques en France, accueillir un futur enseignant, des classes d'élèves, etc.



## Exemples de projets

Projet de mobilité de courte durée (AC/KA 122) :

- L'association **Les Genêts d'Or**, active dans le secteur social et médico-social, a pour objectif la reconnaissance, l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des personnes en situation de handicap. Pendant un an, le projet de mobilité a cherché à développer les pratiques d'inclusion en milieu scolaire par des stages d'observation qui ont permis la découverte de pratiques innovantes au sein de trois établissements luxembourgeois spécialisés dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap. L'objectif était d'intégrer ces nouvelles pratiques et de mettre en œuvre des méthodes innovantes pour une meilleure ouverture d'esprit, une plus grande acceptation, une collaboration plus étroite avec le système éducatif ordinaire, un décroisement et une posture réflexive sur l'éducation inclusive en général. Ainsi neuf membres de l'association sont partis se former au Luxembourg en observant des pratiques dans trois structures luxembourgeoises.



Accréditation pour un établissement (AC/KA 120) :

- **L'école maternelle Paul Bert**, basée à Bordeaux (33), se compose de 4 classes et accueille des élèves aux profils très hétérogènes. Pour ouvrir l'école de manière pérenne à l'Europe, l'équipe pédagogique a obtenu une accréditation pour la mobilité. L'école compte ainsi répondre à divers objectifs qui concernent à la fois les personnels et les élèves (montée en compétences linguistiques des élèves et de l'équipe éducative, développement de l'ouverture culturelle et du sentiment de citoyenneté européenne, innovation pédagogique par l'apprentissage par et au numérique etc.). Pour atteindre ces objectifs, l'école prévoit à la fois des mobilités pour ses personnels et ses élèves. Il est ainsi prévu que 12 personnels (enseignantes, AESH, psychologue scolaire) partent se former, mais aussi que des experts viennent dispenser des formations au sein de l'école. Pour les élèves, il est prévu que tous les élèves de grande section (soit une trentaine d'élèves), quel que soit leur profil, partent en groupe rencontrer une autre classe partenaire en Europe chaque année.

Accréditation en consortium pour un groupe d'établissements (AC/KA 120) :



- **Le collège Miriam Makeba**, basé à Lille (59), expérimenté dans le programme Erasmus+, s'est positionné comme coordinateur d'un consortium pour faciliter la participation de deux écoles élémentaires de son bassin d'éducation. Les trois établissements appartiennent au même réseau d'éducation prioritaire, souffrent des mêmes difficultés liées au territoire et accueillent des élèves de milieux défavorisés. C'est ce contexte commun qui s'est traduit en objectifs dans le plan Erasmus+ : développer l'ouverture au monde et à la culture, développer les compétences en langues étrangères, favoriser l'innovation pédagogique et la qualité de l'enseignement. L'accréditation prévoit aussi de répondre aux priorités du programme, notamment à celle de l'inclusion (le public visé est défavorisé), le développement durable (les trois établissements ont le label E3D), et l'éducation par le numérique avec l'utilisation d'eTwinning tout au long du projet. Dès la première année, ce sont près de 200 élèves qui sont partis en groupe et une dizaine de personnels qui sont partis suivre des cours et observer des pratiques.

## L'ACTION CLÉ 2

# COOPÉRATION ENTRE ORGANISMES ET INSTITUTIONS

### POUR QUOI FAIRE ?

Les **projets de partenariats** ont pour objectif de **développer la coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation** en Europe et dans le monde. Ces projets peuvent rassembler **tous types d'acteurs** issus de différents pays : associations, entreprises, autorités éducatives, établissements scolaires, collectivités territoriales, etc. Les projets peuvent être de taille et de portée différentes selon les besoins et les objectifs des structures candidates et doivent démontrer une véritable complémentarité entre partenaires.

Il existe deux types de projets de partenariats :

#### ✓ Partenariats simplifiés (AC/KA 210)

Ces projets sont conçus pour faciliter l'accès au programme Erasmus+ en s'adressant notamment aux organisations peu expérimentées. Ils permettent de **découvrir la coopération européenne et d'échanger des pratiques** avec des partenaires localisés dans les pays du programme Erasmus+. Les collaborations et les échanges peuvent porter sur de multiples sujets : la prise en charge des élèves à besoins particuliers, l'éducation aux médias et à l'information, le développement des comportements éco-responsables, etc.

Ces projets sont composés d'**au moins deux organisations issues de deux pays du programme Erasmus+** et peuvent durer **de 6 à 24 mois**.

Deux forfaits au choix : **30 000€ ou 60 000€**.

#### ✓ Partenariats de coopération (AC/KA 220)

Ces projets vont permettre aux organisations **d'échanger, de développer de nouvelles pratiques et de créer des méthodes et contenus innovants**. Les thématiques de travail et les livrables sont variés, en voici quelques exemples : création d'une mallette pédagogique pour lutter contre le harcèlement scolaire, réalisation de modules de formation destinés au personnel éducatif et/ou aux élèves pour déconstruire les stéréotypes de genre, outils de formation pour faire évoluer les pratiques managériales et éducatives, etc. Les résultats du projet doivent être transférables et évolutifs.

Ces projets rassemblent **au minimum trois organisations issues de différents pays** sur une durée **de 12 à 36 mois**. Il est possible d'associer un partenaire d'un pays ne faisant pas partie du programme Erasmus+ s'il apporte une plus-value au projet.

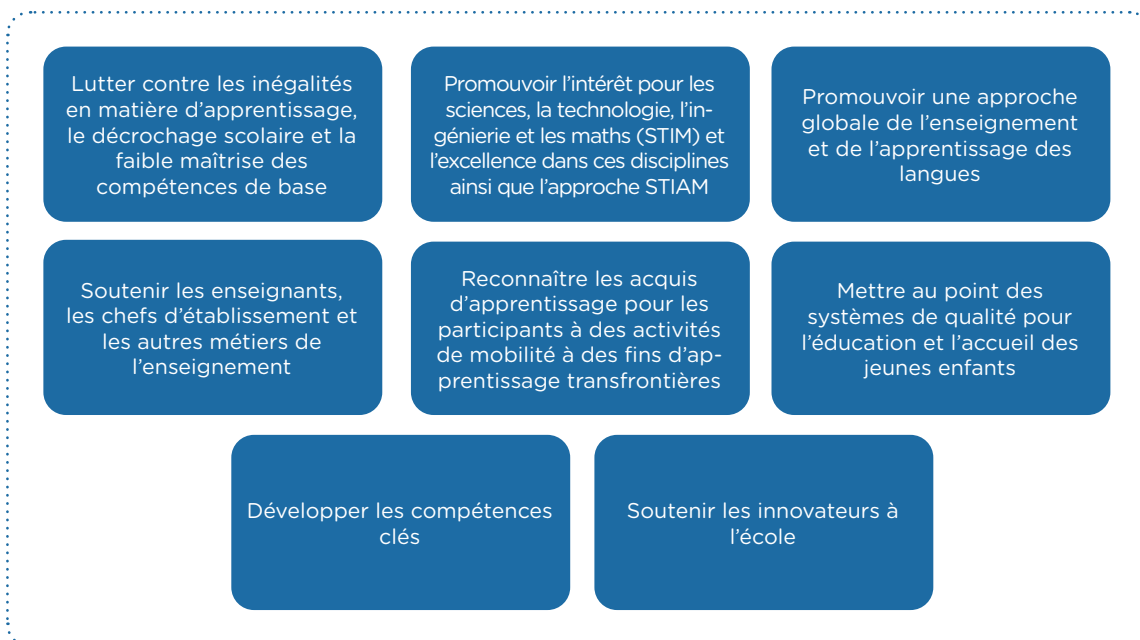
Trois forfaits au choix : **120 000€, 250 000€, 400 000€**.



## QUELLES PRIORITÉS EUROPÉENNES ?

Tous les projets financés sont liés à une ou plusieurs grandes priorités de l'Union européenne et porteront une attention particulière aux personnes les plus défavorisées. Le programme Erasmus+ a identifié des **priorités générales** (inclusion et diversité, numérique, transition écologique, citoyenneté européenne) et des **priorités spécifiques au secteur éducatif** concerné.

Par exemple, sur le secteur de l'enseignement scolaire, les priorités spécifiques sont :



Le descriptif des priorités est à retrouver chaque année dans le guide du programme Erasmus+ qui paraît à l'automne.



### Attention

Les partenariats sont toujours pilotés par une organisation coordinatrice qui soumet la candidature pour l'ensemble des partenaires. Le coordonnateur est responsable vis-à-vis de l'Agence Erasmus+ de l'avancée du projet et de son suivi administratif et financier. Il reçoit l'intégralité de la subvention et il lui incombe de redistribuer les financements auprès de ses partenaires.



Les établissements scolaires qui souhaiteraient porter des projets d'action clé 2 doivent s'assurer, dès la préparation de la candidature, de l'assentiment du gestionnaire comptable de leur établissement.

## COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Avant même que le projet ne soit sélectionné, toutes les organisations participantes doivent jouer un rôle actif dans les différentes étapes de planification, préparation, mise en œuvre et suivi. Le projet ne manquera pas de prévoir les activités liées à la gestion du projet, à sa mise en œuvre ainsi que les activités de diffusion et de valorisation.

Un projet de **partenariat simplifié** doit décrire de manière simple **les objectifs, les activités proposées et les résultats attendus**.

Un projet de **partenariat de coopération** se décompose en **modules de travail** qui font référence à **des objectifs spécifiques pertinents, des activités et des livrables**.

Dans les deux cas, la description des résultats attendus doit être accompagnée d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer la performance du projet et la pertinence de chaque activité.

## FINANCEMENTS ET BUDGET

Concernant le financement des projets de partenariats, des forfaits de subventions prédéfinis sont prévus. Vous devez choisir le forfait qui correspond le mieux à votre idée de projet, puis expliquer votre choix dans votre candidature.

A vous de construire un budget qui permettra de couvrir tous les coûts liés à la mise en œuvre des activités éligibles (la gestion du projet, les réunions et événements, les activités de formation et d'apprentissage, les livrables du projet, les activités de partage des résultats, etc.) de manière réaliste et afin de répondre au mieux à vos besoins.

## CALENDRIER



## POUR VOUS AIDER

Pour vous aider à concevoir votre projet (budget, modules de travail, planification des activités, indicateurs...), [le manuel sur le modèle de financement forfaitaire](#) et la [FAQ dédiée aux projets de partenariats](#) sont à votre disposition.

### Exemples de projets

• Le **collège Pierre de Coubertin en Occitanie** mène, avec un établissement scolaire roumain, un **projet de partenariat simplifié** intitulé « *Tu es le monde, choisis la différence* ». Ce projet d'une durée de 2 ans dispose d'un budget de 60 000€ pour aborder deux grands enjeux sociétaux : le changement climatique et l'inclusion. L'objectif de ce projet est de modifier les habitudes et les comportements au sein des établissements scolaires en mettant en place des bonnes pratiques. Ce projet permettra aux élèves d'expérimenter l'engagement citoyen et l'ouverture européenne. Ainsi, les élèves se retrouveront à 4 reprises (2 fois en France et 2 fois en Roumanie) et travailleront ensemble lors de chacune de ces rencontres thématiques. La première rencontre sur le thème du développement durable s'articulera autour d'ateliers de travail, d'échanges de pratiques sur les gestes éco-responsables, de réalisations de vidéos, d'études sur l'impact du tourisme sur l'environnement ou encore d'actions de bénévolat.



### STEMBOT

• Le **partenariat de coopération** « STEMbot » porté par l'**association française Fermat Science** a pour ambition de **créer un chatbot** (programme informatique faisant appel à l'intelligence artificielle (IA) et capable de mener des conversations) **accompagné d'un module de formation et de guides** afin de rendre la science plus accessible aux élèves du secondaire. En centrant l'apprentissage des STEM sur des exemples appliqués et des expériences, le consortium entend le rendre plus attractif et susciter des vocations. Pour atteindre cet objectif, 6 partenaires européens se sont associés : une entreprise d'innovation pédagogique belge spécialisée dans les projets de développement des compétences et l'inclusion de jeunes en situation de handicap, un établissement d'enseignement et de formation professionnels portugais, un établissement secondaire de Macédoine du Nord et un autre établissement estonien dispensant des formations en robotique, modélisation 3D etc., ainsi qu'une ONG slovène dédiée à la sensibilisation aux sciences et à l'enseignement des STIM. Ce projet d'une durée de 30 mois a obtenu un budget de 250 000€.

# LES ACTIONS JEAN MONNET

Dans le programme Erasmus+ 2021-2027, des actions nouvelles permettent aux enseignants du primaire, du secondaire et de l'enseignement professionnel d'aborder avec aisance les thèmes liés à l'Union européenne et d'informer les jeunes sur l'UE et son fonctionnement : les actions Jean Monnet.

Ces actions ont pour objectif de délivrer un enseignement motivant favorisant le développement d'un esprit critique sur ce que représente l'UE et son importance dans notre quotidien.

## FOCUS : LES « INITIATIVES POUR APPRENDRE L'UE »

Vous souhaitez favoriser le parcours citoyen de vos élèves et leur faire vivre des expériences d'apprentissage et de sensibilisation sur l'Union européenne ? Développer le sentiment de citoyenneté et d'appartenance à l'Europe ? Faire partir les élèves en mobilité au-delà des frontières n'est pas votre priorité d'établissement ?



Que vous soyez un établissement du 1er ou du second degré, les projets Jean Monnet « *Initiatives pour apprendre l'Union européenne* » sont faits pour vous.

### C'EST QUOI ? POUR QUI ?

Les « Initiatives pour apprendre l'Union européenne » sont des projets à imaginer sur 3 années scolaires, sans activités imposées. A vous de laisser libre cours à votre imagination !

Ces projets s'adressent aux écoles du 1er degré, aux établissements du 2nd degré : collèges, lycées (voies générale, technologique, professionnelle), aux établissements d'enseignement adapté, etc.

C'est une action dite « centralisée », c'est-à-dire que la candidature sera gérée directement par l'Agence de la Commission Européenne à Bruxelles et il en est de même pour tous les pays. Néanmoins, votre Agence Erasmus+ France peut vous accompagner.

### POURQUOI ?

Les objectifs de ces projets sont multiples :

- Faire entrer l'Europe à l'école par des méthodes innovantes et attractives ;
- Remédier au manque de connaissances sur l'UE ;
- Faire naître le sentiment de citoyenneté et d'appartenance à l'Europe ;
- Découvrir les valeurs et institutions européennes ;
- Lutter contre la désinformation ;
- Promouvoir la tolérance et les diversités culturelles ;
- Inciter l'engagement dès le plus jeune âge ;
- Etc.

## QUELS FINANCEMENTS ?

Le financement peut aller jusqu'à 35 000€.

Pour percevoir cette somme, le projet devra prévoir au minimum 181 heures d'enseignement sur l'UE pour les élèves de l'établissement. Il faudra décliner les temps de sensibilisation et d'apprentissage sur minimum 120 heures pour voir son projet retenu.

## COMMENT SE LANCER ?

Menez tout d'abord une réflexion d'établissement et montez une équipe projet. Saisissez-vous des idées de projets déjà existantes dans la [brochure dédiée disponible en français](#) et inspirez-vous de nos suggestions présentées dans le [webinaire de présentation de l'action](#). Étalez vos propositions sur 3 années scolaires en variant les activités gratuites/payantes et les temps d'enseignement en classe ou en dehors (pauses méridiennes, école ouverte, ateliers du mercredi...).

## A-T-ON BESOIN DE TROUVER DES PARTENAIRES EUROPÉENS ?

Pas nécessairement !

La particularité de ce type de projet est qu'il ne nécessite pas de partenaires. Concentrez-vous sur vos élèves et les activités que vous pouvez choisir librement.

Bien sûr, rien ne vous empêche d'imaginer des temps de projet qui feront appel à des écoles ou intervenants d'autres pays à distance ou en présentiel.

## DES RESSOURCES, OUTILS ET PROJETS À DISPOSITION POUR VOUS LANCER :

Vous pouvez tout à fait concevoir des activités simples dans lesquelles vous vous sentez à l'aise, récupérer des séquences « [Pistes pédagogiques pour enseigner l'Europe](#) » sur EDUSCOL ou sur d'autres sites conçus pour outiller les enseignants sur l'UE (exemple : [le learning corner](#) ), faire appel à des intervenants (Maisons de l'Europe, politiques, députés, enseignants-chercheurs spécialistes du sujet, etc.), faire intervenir des animateurs pédagogiques lors des visites des institutions, etc.

Renseignez-vous, des projets visant la formation des enseignants aux questions européennes peuvent vous outiller et renforcer vos compétences afin de mieux aborder cette thématique avec les élèves même si ce n'est pas votre discipline.

### DES PROJETS POUR OUTILLER LES PROFESSEURS

- Le projet Jean Monnet «Formation des enseignants» Facil Europe, propose des formations en présentiel ou à distance, une plateforme dédiée pour le 1er degré et des interventions chez vous ! (<https://facileurope.eu/>)
- Le LIPE, Laboratoire d'Innovation Pédagogique sur l'Europe et ses formations innovantes, ses ressources pédagogiques et cours en ligne, son aide à la création d'outils innovants pour le second degré (<https://www.lipe-europe.eu/liens>)

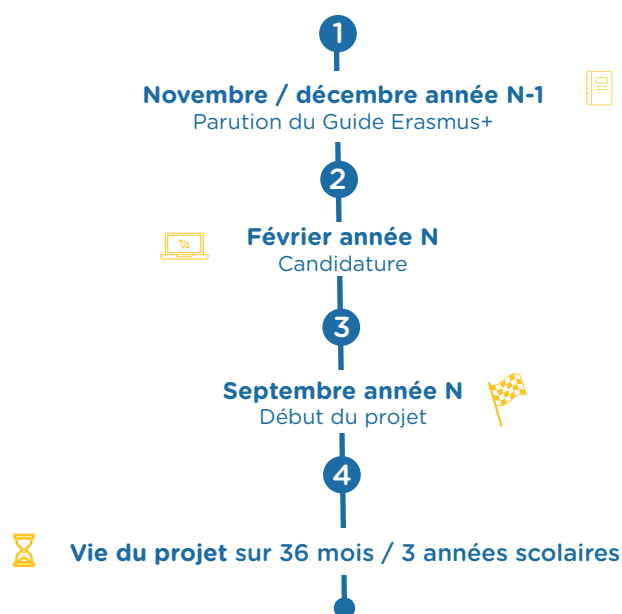
## COMMENT CANDIDATER ?

La première étape est de créer ses identifiants établissements (code PIC) et une adresse de connexion. Ensuite vous accédez à la candidature disponible en anglais. Pas de panique ! il est possible de la compléter en français et une traduction des rubriques est disponible.

Vous devrez faire état des grandes étapes de votre projet, des heures d'enseignement ou de sensibilisation assurées et expliciter votre méthodologie, moyens et impacts attendus.

Votre Agence Erasmus+ France se tient à votre disposition ainsi que votre DRAREIC qui peut vous aider dans votre démarche de candidature.

## CALENDRIER



### L'ACTION EN UN COUP D'OEIL



# LA DIMENSION INTERNATIONALE DANS ERASMUS+

Le programme Erasmus+ ne s'arrête pas aux frontières de l'Union européenne. Dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'enseignement et de la formation professionnels, de la jeunesse et du sport, le programme Erasmus+ soutient des projets de mobilité et de partenariat mettant en relation des acteurs issus des 33 pays membres du programme avec ceux des pays tiers non associés au programme (« pays hors Europe »).

Son objectif est de renforcer l'attractivité de l'espace européen de l'éducation, de contribuer au développement durable des pays tiers non associés au programme et de soutenir l'action d'aide au développement de l'Union européenne. **C'est que l'on appelle la dimension internationale d'Erasmus+.**

Cette dimension internationale du programme accompagne la politique étrangère de l'Union européenne qui est principalement financée par l'instrument européen pour le voisinage, le développement et la coopération internationale (NDICI-GE) et par l'instrument d'aide de préadhésion (IPA III).

Erasmus+ est un puissant outil de développement des mobilités et des coopérations entre l'Union européenne et les autres pays du monde, sur lequel les acteurs de l'éducation et de la formation s'appuient.

## QUELS SONT LES PAYS IMPLIQUÉS DANS LE PROGRAMME ERASMUS+ ?

Les modalités de participation au programme et les possibilités offertes varient selon les pays du monde, qui sont classés en deux groupes :

### ✓ Les pays membres du programme Erasmus+

33 pays financent le programme Erasmus+ et peuvent profiter de l'ensemble des possibilités offertes. **Les 27 pays membres de l'UE** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède) et **6 pays tiers associés au programme** : Islande, Liechtenstein, Serbie, Macédoine du Nord, Norvège, Turquie.

### ✗ Les pays tiers non associés au programme Erasmus+

Il s'agit de la quasi-totalité des pays du reste du monde. Ces pays peuvent participer à certaines actions du programme Erasmus+. Ils sont regroupés en fonction des instruments de l'action extérieure de l'UE, à savoir l'Instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération Internationale (NDICI) et l'Instrument d'Aide de Préadhésion (IPA).



## QUELS SONT LES SECTEURS ÉDUCATIFS CONCERNÉS ?

Ouverte depuis de nombreuses années sur le secteur de **l'enseignement supérieur (ES)**, la dimension internationale s'ouvre au secteur de **l'enseignement et de la formation professionnels (EFP)** sur la programmation 2021-2027. D'une part, en permettant aux établissements réalisant des mobilités, de dédier une part de leur budget pour des mobilités vers les pays tiers non associés au programme. D'autre part, en ouvrant les projets de renforcement des capacités (*Capacity building*) à ce secteur, avec la nouvelle action CBVET (*Capacity building in the field of vocational education and training*).

Le secteur scolaire n'est pas concerné par la dimension internationale.

## QUELLES ACTIONS ERASMUS+ SONT OUVERTES À L'INTERNATIONAL ?

De nombreuses opportunités du guide du programme Erasmus+ permettent aux établissements de créer des partenariats avec les pays tiers non associés : Centres d'excellence professionnelle, CBVET, CBHE (*Capacity Building in Higher Education*), Erasmus Mundus, Alliances pour l'innovation, Jean Monnet etc. Nous allons traiter ici des possibilités d'ouverture à l'international pour les établissements scolaires ciblés par ce document.

### Dédier une partie de ses financements AC1 vers l'international :

Depuis 2021, les établissements de l'EFP (accrédités) et de l'ES (chartés) peuvent **dédier 20 % de leurs financements** attribués dans le cadre de l'AC1 vers des pays tiers non associés au programme. Cette nouvelle possibilité s'adresse aux projets de mobilité des individus, tant pour les apprenants que pour le personnel.

Des **visites préparatoires** dans le secteur de l'EFP uniquement (activité visant à mieux préparer une mobilité d'apprenants et/ou de personnels) peuvent aussi être organisées dans des pays tiers non associés au programme.

NB : Pour les organismes accrédités sur le secteur de l'EFP, seule l'activité « cours et formation » (activité pour les personnels) ne peut pas être réalisée dans un pays tiers non associé.

### Exemples



• Un lycée professionnel a obtenu un financement AC121 d'un montant de 50 000€. Il peut consacrer 20% de son budget, soit 10 000€, pour réaliser des mobilités d'apprenants et de personnel vers le Canada, le Liban, le Sénégal etc.

• Un lycée a obtenu un financement AC131 d'un montant de 20.000 € pour ses filières STS. Il peut consacrer 20% de son budget, soit 4.000 €, pour réaliser des mobilités d'apprenants et de personnel vers le Royaume-Uni, le Kosovo, le Japon etc.

### Demander des financements spécifiques dans l'enseignement supérieur (AC171)

L'action « Mobilité de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure (AC171) » permet de financer des **mobilités sortantes** (de la France vers l'étranger) mais également des **mobilités entrantes** (de l'étranger vers la France). Elle concerne les étudiants et le personnel, dans le cadre de périodes d'étude, de stage, d'enseignement et de formation. Les lycées candidats, qui détiennent la Charte Erasmus (ECHE), déposent une candidature spécifique pour obtenir des financements dédiés à la mobilité internationale, par exemple au Monténégro, en Israël ou en Australie. Cette action AC 171 est soumise à une évaluation qualitative.

NB : Certains pays sont inéligibles à cette action, notamment le Royaume-Uni et la Suisse.



## Mener un partenariat de coopération (AC220)

Les partenariats de coopération permettent à des structures diverses (établissements scolaires de la maternelle au lycée, associations, collectivités, entreprises, musées etc.) de monter un projet européen dans tous les secteurs éducatifs. Composés d'au moins 3 structures issues des 33 pays membres du programme (ex : France, Pologne, Serbie), ces projets se réunissent autour d'une des priorités du programme Erasmus+ pour partager des expériences, des pratiques et des méthodes. Les partenariats de coopération sont ouverts aux pays tiers non associés, dans la mesure où les organismes impliqués de ces pays apportent une valeur ajoutée essentielle au projet. Les candidats choisissent la durée de leur projet (de 12 à 36 mois) et leur financement, attribué sous forme de forfait (120.000 €, 250.000 € ou 400 000 €).



### Bon à savoir

Il n'est pas possible d'associer des pays tiers non associés au programme dans les projets de partenariats simplifiés Erasmus+ (AC210).

## COMMENT TROUVER DES PARTENAIRES À L'INTERNATIONAL ?

### → Les NEO - National Erasmus+ Offices

Les bureaux nationaux Erasmus+, ou NEO, sont présents dans une vingtaine de pays tiers non associés, situés dans les Balkans occidentaux, les voisinages oriental et méridional et en Asie centrale. Ils assistent la Commission européenne et les autorités nationales dans la mise en œuvre d'Erasmus+ en donnant accès aux informations, en assistant les candidats et les participants, en soutenant le dialogue politique et en maintenant le contact avec les autorités locales et les délégations de l'UE.

### → Les ENFP - Erasmus+ National Focal Points

En cours de création en 2022, les points focaux nationaux Erasmus+, ou ENFP, constitueront un réseau d'accompagnement situés dans de nombreux pays du monde. Ils fourniront des informations et des conseils sur le terrain aux candidats et bénéficiaires potentiels. Ils joueront un rôle clé dans le soutien des objectifs et de l'impact du programme Erasmus+ en veillant à ce qu'il soit connu et facilement accessible à tous les candidats potentiels, quel que soit le secteur.

### → Le réseau culturel et diplomatique français à l'étranger

Les services de coopération et d'action culturelle des ambassades françaises situées en Europe et dans le monde entier sont un point de contact essentiel pour les établissements français qui souhaitent développer des coopérations à l'étranger.

### → Contacter les anciens bénéficiaires Erasmus+

La plateforme des résultats de projets Erasmus+ (E+PRP) donne accès à toutes les structures qui ont participé à un projet Erasmus depuis 2014, mais également à leurs productions réalisées grâce aux financements Erasmus+. Il est possible de faire une recherche par thématique, par pays, par action...

## POUR ALLER PLUS LOIN

### Les recueils de projets



L'Agence Erasmus+ publie régulièrement des notes et des recueils de projets thématiques. Ces publications permettent une lecture claire, rapide et chiffrées de projets illustrant concrètement les actions financées par Erasmus. Vous trouverez notamment les projets Erasmus+ avec le continent africain, avec les entreprises, avec l'enseignement agricole, avec les établissements culturels etc. dans la [médiathèque](#).

### Les fiches pays

Vous pouvez consulter les données par pays, à l'échelle européenne sur les factsheets de la CE.



### Le programme indicatif multi annuel Erasmus+

Le ERASMUS+ Multiannual Indicative Programme (MIP) couvre les actions ERASMUS+ financées par les instruments d'action extérieure de l'UE (NDICI-GE) et l'instrument de préadhésion (IPA III) sur 7 ans (2021-2027). Le PMI reflète les besoins et priorités particuliers des régions couvertes et assure la cohérence avec la politique thématique et les documents stratégiques régionaux. La contribution indicative globale du NDICI-GE et de l'IPA III, ventilée par région, a été fournie par les services responsables sur la base des évaluations des besoins effectuées dans le cadre de l'exercice de programmation.

# MENER UN PROJET ERASMUS+ DANS LE 1ER DEGRÉ

## Erasmus+, c'est aussi pour le 1er degré !

Le programme Erasmus+ offre des possibilités pour se former, échanger des pratiques ou organiser des voyages scolaires dès le 1er degré.

### POUR QUOI FAIRE ?

Avec un projet de mobilité sur le secteur scolaire (action clé 1), les écoles peuvent organiser des mobilités pour les personnels et les élèves.

- Pour **les personnels**, c'est l'opportunité d'aller observer des pratiques, de suivre des formations ou d'enseigner dans un établissement partenaire en Europe.
- Pour **les élèves**, c'est l'occasion de partir en groupe et accompagnés afin de vivre une première expérience interculturelle en échangeant et travaillant avec d'autres élèves européens. La mobilité de groupes d'élèves (à partir de deux élèves) est possible à partir de deux jours et n'a pas d'âge minimal : c'est possible dès la maternelle.

Musique, gestes éco-responsables, théâtre, biodiversité, recettes de cuisine, patrimoine culturel, sport et bien-être ... Toutes les thématiques qui permettent aux élèves et aux équipes pédagogiques de différents pays de travailler ensemble autour de créations communes (réalisation d'un logo, d'une fresque murale, d'affiches, de vidéos, d'expositions photos, spectacles...) peuvent être traitées dans le cadre d'un projet Erasmus+.

Grâce à un projet Erasmus+, les différents personnels d'une même école ont l'opportunité de partir se former et observer des pratiques seuls ou ensemble en Europe : enseignants, ATSEM, psychologue de l'Education nationale, agents d'entretien et de restauration, animateurs périscolaires, conseillers pédagogiques, inspecteurs, médecins scolaires..., tous sont éligibles !

Il est possible de **partir suivre un cours de langue, une formation** sur le bien-être à l'école, sur l'utilisation du numérique en classe, etc.

Le programme Erasmus+ permet également de **partir observer les pratiques, méthodologies et pédagogies innovantes** de collègues européens ainsi que d'autres systèmes éducatifs et rythmes scolaires.

Il est aussi possible d'inviter un expert européen dans votre école pour dispenser une formation sur l'école du dehors, l'engagement citoyen, etc. ou animer un temps d'échange avec l'équipe, les élèves, les familles, etc.

Tout cela peut être financé par le programme Erasmus+ !

Pensez donc à solliciter l'ensemble de l'équipe éducative de l'école et à travailler votre projet collectivement, cela permettra de l'enrichir et de lui donner de l'ampleur, notamment en variant les mobilités.

Voir fiche [Action clé 1](#).

Dans un premier temps, il peut être rassurant de se concentrer sur les mobilités de personnels.

### POUR SE LANÇER, PLUSIEURS CHOIX : ENGAGER SON ÉCOLE OU S'ASSOCIER À DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Une école peut déposer son propre projet Erasmus+ au bénéfice de ses élèves et/ou de ses personnels. Ce projet répondra à ses besoins et défis, sera adapté au profil de ses élèves et sera en phase avec les grands axes du projet d'école.

Il est aussi possible pour une école de participer à un projet éducatif plus large en sollicitant la mairie, la communauté de communes ou encore le collège de secteur pour porter un projet en consortium, c'est-à-dire qui regroupe plusieurs établissements scolaires. Une mairie peut, par exemple, porter un projet pour l'ensemble des écoles de son territoire pour favoriser le travail en

équipe des personnels éducatifs et des agents territoriaux. Un collège peut aussi réunir dans un consortium les écoles de son bassin d'éducation pour des projets pédagogiques qui facilitent la liaison école-collège.

Les personnels des écoles peuvent également se rapprocher du service de la Délégation Régionale Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DRAREIC) de leur académie pour rejoindre le projet Erasmus+ coordonné par le rectorat. Pour contacter votre DRAREIC : <https://eduscol.education.fr/adresses-des-dareics>

Pour en savoir plus, voir fiche : [Comment se lancer ?](#)

## COMMENT ENGAGER SON ÉCOLE ?

Une école primaire publique n'a pas d'entité juridique propre et ne peut donc pas recevoir les fonds Erasmus+.

Pour percevoir les financements Erasmus + (projets accrédités ou projets de mobilité de courte durée), il faudra engager avec l'école une structure partenaire qui sera habilitée à gérer la subvention : une collectivité territoriale, un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, l'Office Central de la Coopération à l'Ecole départemental (OCCE) ou encore l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) sous condition qu'il y ait une dimension éducative dans les statuts de l'USEP.



### Attention

**Pour une demande d'accréditation** qui concerne purement les aspects pédagogiques, le responsable légal sera l'Inspecteur de l'Education Nationale ou le directeur/la directrice de l'école. Cependant, pour la demande de financements qui suivra, la règle est la même que celle énoncée plus haut, il faudra faire appel à une des structures supports listées. Pour en savoir plus consultez le document : [écoles publiques : qui est autorisé à engager l'établissement ?](#)

## SE FAIRE ACCOMPAGNER : LE RÔLE DE LA DRAREIC, DES INSPECTEURS ET DES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES

Les équipes de la [DRAREIC](#) apportent un soutien de taille aux enseignants souhaitant se lancer dans l'aventure Erasmus+. Leur rôle d'accompagnement, de conseil dans la rédaction de la candidature et souvent de relecture est essentiel pour les équipes enseignantes. Des formations animées par la DRAREIC pour monter son projet Erasmus+ sont régulièrement organisées au niveau académique : renseignez-vous !

En parallèle du soutien de la DRAREIC, l'inspecteur a toute sa place dans l'accompagnement d'un projet Erasmus+, de la phase de réflexion à celle de mise en œuvre et de suivi des projets. Il peut être un soutien pour une petite école ne comptant qu'un ou deux enseignants. Il peut également faciliter le remplacement des enseignants qui partiraient en mobilité.

L'inspecteur et les conseillers pédagogiques peuvent accompagner les équipes éducatives et aider les enseignants confrontés à des approches pédagogiques nouvelles. Un projet Erasmus+ ne se résume pas à un simple séjour à l'étranger : il s'agit d'acquérir de nouvelles compétences (pas uniquement linguistiques) et d'introduire une culture de la mobilité européenne. Enfin, inspecteurs et conseillers pédagogiques peuvent valoriser les résultats des projets et favoriser leur dissémination dans le département ou l'académie et donner envie à d'autres enseignants de sauter le pas.



### Témoignage

Les élèves des écoles partenaires – finlandaise, française, grecque et roumaine – ont notamment réécrit collectivement des contes de fées en détournant les stéréotypes. Cinq enfants se sont envolés vers la Finlande, mais c'est bien toute la classe des cours élémentaires et cours moyens qui a travaillé à distance avec eTwinning avec les autres écoles européennes, soit 27 élèves. Ils ont été logés en famille d'accueil et ne pouvaient donc plus compter sur leurs parents pour préparer le petit déjeuner ou préparer leurs vêtements. De même, il leur a fallu trouver des solutions pour contourner la barrière de la langue comme par les gestes, par exemple.

**Anastasia Dincq**, directrice de l'école Pierre-de-Ronsard de Vayres (Haute-Vienne) dont le projet Erasmus+ sur la thématique des stéréotypes de genre a été récompensé par le Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe.

### Exemple de projet



**L'école maternelle La Terrasse à Toulouse (Occitanie)** a obtenu en 2021 son accréditation Erasmus+. Cette école publique de 3 classes (qui compte 82 élèves, 4 enseignants et 12 personnels non enseignants) est tournée vers l'enseignement des cultures et des langues étrangères. L'ambition de ce projet est d'impliquer toute l'équipe pédagogique sur le long terme. Grâce aux financements Erasmus+ et aux activités qui seront mises en place, l'équipe enseignante souhaite améliorer

ses compétences linguistiques, culturelles et pédagogiques, renforcer l'utilisation des outils numériques pour favoriser les échanges et les apprentissages et s'ouvrir à l'éducation au développement durable (EDD) à l'échelle locale, européenne et internationale. Les enseignants souhaiteraient également améliorer leurs pratiques pédagogiques en se rendant dans des écoles européennes en stage d'observation et ainsi comparer les systèmes éducatifs en termes de pédagogie et d'inclusion.



### A noter

Même si les projets de l'action clé 2 (partenariats) sont moins connus pour les écoles du 1<sup>er</sup> degré, cela demeure possible pour travailler sur certaines thématiques. Voir fiche : [Action clé 2](#)

# DES OUTILS EUROPÉENS AU SERVICE DES PROJETS ERASMUS+

Vous avez une idée de projet et souhaitez déposer une candidature ? Votre projet Erasmus+ a été retenu et vous travaillez actuellement sur sa mise en œuvre ? Vous avez mené à bien ce projet et souhaitez valoriser les résultats obtenus ? De nombreux outils européens peuvent vous accompagner lors de ces différentes étapes.

## POUR QUI ?

Tous les organismes qui déposent un projet Erasmus+ sont encouragés, dès la candidature, à utiliser les outils européens mis à disposition par la Commission européenne. Selon votre organisme, vos publics ou encore vos besoins, des outils adaptés et gratuits sont disponibles.

## POUR FAIRE QUOI ?

Trouver des établissements d'accueil, des partenaires ou des organismes de formation à l'étranger, participer à des formations en ligne, diagnostiquer vos pratiques numériques, valoriser et reconnaître les compétences des personnels et des élèves, s'inspirer de pratiques nouvelles et de projets européens déjà financés, etc. : les opportunités sont multiples.

## LES OUTILS ET RÉSEAUX EUROPÉENS À VOTRE DISPOSITION



### EUROPEAN SCHOOL EDUCATION PLATFORM (ESEP)

Ce portail est le point de rencontre de tous les acteurs européens du champ scolaire (personnels scolaires, chercheurs, responsables politiques et autres professionnels) de tous niveaux : petite enfance, premier degré et second degré de la voie générale, technologique et professionnelle. Sur cette plateforme gratuite, vous pouvez :

- **Vous informer** grâce à la publication de nouveaux contenus chaque semaine : articles d'actualité, interviews, exemples de bonnes pratiques, etc.
- **Trouver des ressources** : rapports issus de recherches récentes, ressources d'enseignement et cours créés au niveau européen, boîte à outils européenne pour aider les écoles à développer leurs activités scolaires, etc.
- **Faciliter la mise en place des activités de votre projet Erasmus+** grâce à :
  - o Un catalogue de cours et formations organisés par des organismes de formation européens
  - o Un forum de recherche de partenaires (trouver des partenaires européens, se proposer comme établissement d'accueil, etc.)
- **Monter en compétences grâce aux opportunités de perfectionnement professionnel** : cours et séminaires en ligne, ressources d'enseignement créées en collaboration avec l'EU Academy
- **Interagir, collaborer et développer** des projets avec d'autres membres du personnel scolaire en Europe au sein de la communauté eTwinning.

[Pour accéder à cette plateforme](#)



## eTWINNING

Accueilli sur la plateforme European School Education Platform, **eTwinning** réunit plus d'un million d'enseignants et personnels scolaires en Europe.

Cette communauté permet aux professionnels de l'éducation scolaire d'échanger entre pairs, de se former à de nouvelles pratiques pédagogiques et numériques et de mener des projets pédagogiques avec d'autres classes à distance.

Avant de débiter votre projet Erasmus+, rendez-vous sur le forum pour trouver un établissement scolaire partenaire et débiter vos échanges à distance. Une fois votre projet Erasmus+ financé, un espace sécurisé en ligne permet de gérer son projet avec ses partenaires : espace de publication, de partage, de travail, entre enseignants, entre élèves, etc. C'est également un outil incontournable pour valoriser votre projet pendant sa mise en œuvre et une fois terminé.

Pour en savoir plus, consultez la fiche dédiée à [eTwinning](#)



## EUROPASS

La plateforme Europass offre de nombreuses fonctionnalités pour la gestion des compétences des élèves et des personnels des établissements scolaires.

Sur la plateforme [www.europass.eu](http://www.europass.eu) vous pouvez créer **un profil de compétences** en ligne, éditer des CV, des lettres de motivation, découvrir des offres d'emploi et de formation, autoévaluer vos compétences numériques et disposer d'un espace « bibliothèque » pour conserver toutes les preuves des apprentissages. Des informations pays par pays sur les formations, les qualifications, les systèmes de reconnaissance et de validation des acquis, ou encore l'orientation sont également disponibles sur la plateforme.

Dans le cadre d'un projet Erasmus+, vous pouvez utiliser Europass et les différents documents pour valoriser les compétences et qualifications des élèves et des personnels :

- ➔ **l'Europass Mobilité** pour décrire les compétences acquises suite à une période de mobilité d'études, de formation ou de stage
- ➔ le **Supplément au Certificat** pour décrire les compétences acquises lors d'une certification professionnelle
- ➔ le **Supplément au Diplôme** pour décrire les compétences acquises au cours d'une formation dans l'enseignement supérieur



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EUROPASS MOBILITÉ DÉLIVRÉS PAR LA FRANCE DEPUIS 2005



### Zoom sur l'Europass Mobilité

L'**Europass Mobilité** est un document officiel de l'Union européenne qui atteste le parcours européen d'apprentissage suivi par un titulaire lors d'une période de stage, de formation professionnelle ou d'études.

Depuis sa création en 2004, l'Europass Mobilité s'est imposé progressivement comme **le document de référence européen** pour accompagner les bénéficiaires dans la valorisation de l'ensemble des compétences acquises lors d'une expérience de mobilité internationale. Il permet notamment la valorisation des compétences transversales ou psycho-sociales.

Une expérience de mobilité est toujours un facteur d'enrichissement personnel pour les apprenants et les personnels. Valoriser cette expérience en termes de compétences acquises est un atout pour une poursuite d'études, une future insertion professionnelle, ou dans le cadre de sa formation continue tout au long de la vie.



### EUROGUIDANCE

Euroguidance est un réseau de professionnels de l'orientation qui a pour mission de promouvoir la mobilité européenne et internationale dans les actions d'orientation. Euroguidance intervient auprès des professionnels de l'orientation pour les former et les outiller sur les questions de mobilité internationale mais aussi auprès du grand public.

Pour vous accompagner dans vos recherches sur les systèmes éducatifs en Europe, les stages, les programmes européens, les réseaux utiles, etc. dans le cadre de votre projet Erasmus+, faites appel au réseau Euroguidance.

Sur le site internet [euroguidance-france.org](http://euroguidance-france.org) vous trouverez de nombreuses ressources sur les études et les formations accessibles en Europe, les financements des mobilités suivant votre région ou votre situation, les systèmes d'éducation et de formation des pays européens, les opportunités de mobilité ou encore les modalités d'installation dans un autre pays européen (recherche d'un logement, sécurité, cadre juridique pour étudier et travailler en Europe, etc.).

Europass et Euroguidance sont gérés et coordonnés par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation.



### SELFIE

SELFIE est un outil gratuit, créé à l'initiative de la Commission européenne et destiné à aider les établissements scolaires à intégrer les technologies numériques dans leurs méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation. Il est disponible pour toutes les écoles primaires et secondaires et tous les établissements d'enseignement professionnel en Europe et au-delà, dans plus de 30 langues.

En recueillant de manière anonyme les avis des élèves, des enseignants et de la direction sur l'utilisation des technologies dans leur établissement scolaire, l'outil génère un rapport des points forts et faibles de l'établissement quant à l'utilisation des technologies.

Pour en savoir plus : <https://education.ec.europa.eu/fr/selfie/about-selfie>





## LES RENCONTRES EUROPÉENNES ERASMUS+

Les Rencontres Européennes Erasmus+ (REE+) ou Training and Cooperation Activities (TCA) vous offrent la possibilité de développer votre réseau de contacts, de rencontrer de nouveaux partenaires potentiels (séminaires de contact), de vous former, de vous spécialiser (séminaire de formation, conférence thématique ou visite d'études), de présenter les résultats de vos projets finalisés (séminaires de valorisation) ou encore d'échanger sur de bonnes pratiques entre les 33 pays membres du programme Erasmus +.

Les Rencontres Européennes Erasmus+ vous accompagnent dans l'élaboration de votre projet Erasmus+ et dans la rencontre de nouveaux partenaires ou encore à aborder collectivement des thématiques partagées entre pays membres du programme.

Consultez la liste des prochaines rencontres et candidatez : <https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/pour-vous-aider/recherche-de-partenaires/seminaires-de-contact-tca/>



## La plateforme des résultats Erasmus+

Cette plateforme européenne recense tous les projets Erasmus+ financés. Elle permet de s'inspirer des projets passés et en cours, de connaître des structures et de les contacter.

La liste des établissements scolaires européens accrédités Erasmus+ est également disponible. <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/projects>

# LA RECHERCHE DE PARTENAIRES ET DE STRUCTURES D'ACCUEIL À L'ÉTRANGER

Pour ouvrir son établissement à l'Europe et à l'international, il est nécessaire de trouver des partenaires et des structures d'accueil avec lesquels coopérer. Le profil de la structure partenaire et la relation partenariale que vous entretenez avec elle variera selon le type de projet Erasmus+ (Action clé 1 mobilité des individus ou Action clé 2 partenariats) dans lequel vous souhaitez vous lancer.



33

PAYS PARTICIPANTS AU PROGRAMME SUR L'ACTION CLÉ 1

Remarque : sur les secteurs EFP/SUP, il est possible de répartir le budget ainsi :

80%

DANS LES 33 PAYS DU PROGRAMME ET

20%

À L'INTERNATIONAL SUR LES PROJETS ACCRÉDITÉS ET CHARTÉS ERASMUS+



SUR L'ACTION CLÉ 2, POSSIBILITÉ D'ASSOCIER UN PAYS DU MONDE

## LA NOTION DE STRUCTURE ET PARTENAIRE D'ACCUEIL SELON LE TYPE DE PROJET

Selon le type de projet que vous souhaitez mettre en œuvre, la définition d'une structure partenaire ou d'une structure d'accueil varie.

➔ Dans le cadre d'un **projet de mobilité (action clé 1)**

Votre recherche va porter sur des **structures d'accueil** : ce sont les établissements dans lesquels les élèves et les personnels effectueront leur période de mobilité. En fonction de l'activité prévue, les profils de ces structures peuvent être très variés (établissement scolaire, entreprise, organisme de formation continue etc.). Le guide du programme définit les structures éligibles pour accueillir ces mobilités.

Par exemple :

- **Des établissements scolaires** : dans le cadre d'une **mobilité de groupe d'élèves**, la structure d'accueil est un établissement scolaire. Dans un même projet de mobilité, vous pouvez choisir de faire partir vos élèves dans plusieurs établissements différents, et de changer ces établissements d'accueil chaque année selon les objectifs du projet. La **mobilité individuelle d'élèves** pour une période d'études doit elle aussi avoir lieu dans un établissement scolaire. Dans ce cas, et en particulier s'il s'agit de mobilité individuelle de longue durée, il est conseillé que la structure d'accueil soit un établissement partenaire avec lequel vous avez au préalable tissé des relations de confiance, et s'appuyer sur une convention partenariale qui vous engage mutuellement. La **mobilité de personnels pour l'observation de pratiques** se fait également dans un établissement scolaire.



### Bon à savoir

Les établissements scolaires de vos partenaires d'accueil ne sont pas forcément engagés dans le programme Erasmus+. En effet, seule la structure d'envoi (vous) s'engage financièrement pour faire partir les élèves et les personnels. **Si le projet implique de la réciprocité, alors votre partenaire devra également déposer un projet de mobilité** auprès de son agence nationale pour financer la mobilité de ses élèves et/ou personnels chez vous.

- **Des organismes de formation** : Il peut s'agir d'organismes privés ou publics, qui dispensent des formations (souvent payantes) destinées aux personnels souhaitant se former sur de nouvelles pratiques dans le cadre de leur formation continue (pour développer des compétences métier, des compétences linguistiques par exemple). Ces structures ne sont éligibles que pour **la mobilité de personnels « Cours et formations » des personnels**.
- **Des entreprises, associations, ONG etc.** pour accueillir vos élèves en stage. Pour les élèves de la voie professionnelle, le choix de l'entreprise se fera en fonction de la filière et objectifs du stage. Pour les **mobilités de stage sur le secteur scolaire**, le stage peut également avoir lieu dans des institutions culturelles (musées, bibliothèques, théâtres, centres culturels), des ONG, des médias, des collectivités locales, etc. pour développer les compétences en communication et en informatique, les compétences entrepreneuriales, l'éducation aux médias, la citoyenneté active, la sensibilisation culturelle et les compétences interpersonnelles.

Dans un projet de mobilité, la relation partenariale implique deux types d'entités : la **structure d'envoi**, qui dépose le projet Erasmus+ et reçoit les financements, et la ou les **structures(s) d'accueil** dans lesquelles vos élèves et personnels partiront en mobilité. Il est également possible de prévoir, dans un projet de mobilité, de financer l'accueil dans sa structure de certains personnels (experts et futurs enseignants).



### Attention

Un troisième type de structure peut être impliqué dans la mise en œuvre de votre projet, il s'agit **des organismes dits « intermédiaires »**, ou « **organisation de soutien** ». Une **organisation de soutien** est une organisation qui aide, moyennant contribution, un établissement bénéficiaire d'un projet sur les aspects pratiques de sa mise en œuvre.

Une agence de voyages n'est pas un organisme intermédiaire !

Les organisations de soutien et l'organisation bénéficiaire doivent convenir ensemble d'une définition formelle de leur rôle et de leurs obligations.

L'organisation de soutien opère sous le contrôle de l'organisation bénéficiaire, à qui il appartient en dernier ressort de veiller aux résultats et à la qualité des activités mises en œuvre. Attention, vous n'êtes pas obligés de faire appel à ce type de structures pour garder l'intégralité de votre financement Erasmus+.

➔ Dans un projet de partenariat (action clé 2), la notion de «partenaire» est différente.

Un projet de partenariat s'élabore entre plusieurs structures qui choisissent de collaborer sur une même thématique, dès la candidature du projet. Il y aura alors obligatoirement une **structure qui coordonnera le projet** (et dépose la candidature auprès de son Agence nationale), et des **structures partenaires**, elles aussi engagées contractuellement dans le projet. Les partenaires sont alors fixes, et la réussite du projet repose sur l'investissement et l'engagement de chaque structure impliquée dans le projet. Le rôle de la structure coordinatrice est crucial : elle reçoit l'intégralité de la subvention et est responsable du bon déroulé du projet.

**Quel type de structure ?** Dans un projet de partenariat, quel que soit le secteur éducatif ciblé par le projet, les structures éligibles sont variées. Un même projet peut ainsi faire collaborer des instituts de recherche, des collectivités territoriales, des entreprises et des établissements scolaires par exemple.

## TROUVER UN CONTACT À L'ÉTRANGER

De nombreux outils et réseaux nationaux et européens sont disponibles pour vous accompagner dans votre recherche de partenaires.

### Les outils européens

La plateforme ESEP propose un [espace de réseautage](#) ouvert à tous qui recense les organismes souhaitant travailler avec des partenaires européens. Cette plateforme héberge également la communauté d'enseignants et de personnels éducatifs européens [eTwinning](#). Vous pouvez poster votre idée de projet, vous proposer comme établissement d'accueil ou encore répondre aux sollicitations des enseignants européens. Vous trouverez également sur la plateforme ESEP une rubrique proposant [un catalogue de cours et formations](#) pour le développement des compétences des personnels. La Commission européenne n'a pas de regard sur les organismes de formation, assurez-vous de la qualité des cours proposés.

La [plateforme européenne des résultats de projets Erasmus+](#) recense de manière détaillée tous les projets Erasmus+ financés et la liste des établissements et structures y ayant participé. Selon la thématique de votre projet et le pays avec lequel vous souhaitez travailler, vous pouvez ainsi contacter directement des établissements qui deviendront peut-être de futurs partenaires.

Vous pouvez également candidater à une [Rencontre Européenne Erasmus+](#) dédiée à la recherche de futurs partenaires : des séminaires de contact sur des thématiques de travail sont proposés toute l'année par les Agences Erasmus+ européennes.

### Les acteurs territoriaux

Au niveau de votre ville, département ou région, des acteurs peuvent également vous accompagner dans votre recherche de partenaires :

- Les **comités de jumelage** : votre ville a sûrement à cœur de développer les collaborations avec ses partenaires et pourra vous mettre en relation avec des écoles situées dans des communes jumelées à la vôtre : <https://www.annuaire-mairie.fr/jumelage.html>
- Les **bureaux de représentation des régions françaises à l'Union européenne** soutiennent et accompagnent les acteurs régionaux dans leurs démarches européennes, notamment pour accéder aux financements européens gérés à Bruxelles.

Pensez également à contacter près de chez vous les **réseaux européens d'information** (Maisons de l'Europe, centres Europe Direct, réseau Eurodesk), les **Instituts culturels et linguistiques** (Institut Cervantes, Institut Goethe, ...) ou encore le Service de Coopération et d'action culturelle (SCAC) du **réseau diplomatique** français à l'étranger.

Et enfin, ne négligez pas les **réseaux sociaux** : de nombreux groupes Facebook ou LinkedIn y ont vu le jour et comptent des milliers de membres.

Concernant la **recherche de stages à l'étranger** pour vos élèves de la voie générale, technologique, professionnelle ou encore pour vos élèves de filière STS, de nombreuses plateformes spécialisées de mises en contact ou d'offres de stages existent : Erasmobility, Eurodesk, NETINVET, Erasmus+ Intern, etc.

Retrouvez toutes ces informations et bien plus sur la ressource suivante : <https://view.genial.ly/62c14e48f9c5030018c83a7d>



### S'assurer de trouver le bon partenaire

Pour **optimiser vos chances de trouver le partenaire** qui correspondra à vos attentes et besoins, il est recommandé de **soigner votre recherche**.

Gardez ainsi en tête que vous cherchez un partenaire européen, dans un réseau très large. Que vous travailliez ou non sur une thématique précise, le choix du partenaire d'accueil doit être ciblé et correspondre à vos besoins. De nombreux réseaux européens proposent par exemple des recherches par filtres (pays, langue de travail, âge des élèves, thématique du projet, disciplines concernées etc.).

Vous pouvez vous-même déposer une annonce pour indiquer que vous cherchez un partenaire. Mettez toutes les chances de votre côté : rédigez l'annonce en anglais, soyez précis dans les critères de recherche, sans pour autant être trop restrictif.

**Le choix de vos partenaires est essentiel à la réussite de votre projet.** Construire une relation de qualité demande de l'investissement et du temps : il faut apprendre à se connaître et aborder ensemble les questions financières, logistiques, administratives ou encore pédagogiques. Une **relation de confiance** doit être établie en amont des mobilités ou de votre projet de partenariat afin que la coopération

puisse être durable et de qualité. Une visite préparatoire peut ainsi s'avérer judicieuse dans l'Action clé 1.

Les contacts doivent être réguliers, les responsables des échanges identifiés dans chacune des structures. Il peut être intéressant **d'établir un accord écrit** définissant les objectifs de la coopération, les droits et les responsabilités de chaque partenaire. Cela permet également de formaliser l'engagement de la structure en cas de changement de direction ou de personnels. Dans le cas des projets de mobilité Erasmus+, l'accord devra faire référence aux standards de qualité Erasmus+.

Pour ce qui est des **organismes de formations** dispensant des cours pour les personnels, libre à vous de choisir le prestataire et le programme d'apprentissage qui correspondent le mieux à vos attentes. Sachez que les organismes de formation sont des prestataires de services totalement indépendants du programme Erasmus+. Ainsi, le choix des cours et des formations relève de votre responsabilité : soyez donc exigeant sur les contenus proposés et référez-vous au [standards qualité de la Commission européenne](#) pour vous guider dans vos choix.



### Attention sur l'activité «Cours et formations pour les personnels»

Il est nécessaire que la formation ou le cours choisi associe des participants d'au moins deux pays différents pour permettre aux participants d'interagir avec d'autres apprenants d'autres pays. Aussi, les activités entièrement passives telles que l'écoute de conférences ou de discours ne sont pas éligibles dans ce type d'activité.

# LES ACTEURS DU CHAMP SCOLAIRE DANS LE PROGRAMME ERASMUS+

Les organismes qui interviennent et travaillent dans le champ scolaire en France sont nombreux et leurs profils variés. On pense en premier lieu aux établissements scolaires du 1er degré, aux collèges et aux lycées de la voie générale, technologique et professionnelle mais cela inclut également les établissements médico-sociaux et d'enseignement adapté, les établissements agricoles.

Cependant la notion d'acteurs du champ scolaire recouvre un périmètre plus large : ce sont aussi tous les organismes qui collaborent de manière étroite avec ces établissements : autorités éducatives publiques (rectorat, DSDEN,...) et privées (DDEC, CNEAP,...), collectivités territoriales, structures préscolaires (secteur de la petite enfance), associations de professionnels de l'Education nationale, ou encore entreprises et associations actives dans le domaine de la culture, du sport, de l'inclusion, du numérique, du développement durable, de la citoyenneté européenne, de l'édition, etc.

Tous ces acteurs peuvent prétendre à des financements sur les volets Education et Formation du programme Erasmus+.

Pour les opportunités sur les volets Jeunesse et Sport, consultez le site :

<https://www.erasmusplus-jeunesse.fr/>

## QUELLES OPPORTUNITÉS LE PROGRAMME ERASMUS+ OFFRE-T-IL AUX ACTEURS DU CHAMP SCOLAIRE ?

Pour pouvoir répondre à cette question, il faut comprendre que le programme Erasmus+ est organisé en secteurs éducatifs. Selon le type de structure et les publics ciblés par le projet Erasmus+, les organismes français peuvent déposer leur(s) projet(s) sur 4 secteurs éducatifs du volet Education et Formation du programme :

- le secteur de l'Enseignement scolaire (SCO)
- le secteur de l'Enseignement et de la Formation professionnels (EFP)
- le secteur de l'Enseignement Supérieur (SUP)
- le secteur de l'Education des Adultes (ADU) - ce secteur n'est pas adapté aux acteurs du champ scolaire.

Selon le type de projet dans lequel vous souhaitez vous lancer, la logique sera différente.

Sur **l'action clé 1 - Mobilité**, le choix du secteur éducatif se fait en fonction du type de structure et des profils des participants aux activités de mobilité. Ceux-ci sont définis dans une note de service qui est publiée chaque année au Bulletin Officiel de l'Education Nationale (BOEN).

Tous les acteurs du champ scolaire français ne relèvent pas forcément, au niveau européen, du secteur de l'enseignement scolaire. Ils peuvent relever de plusieurs secteurs éducatifs. Par exemple, un lycée de la voie générale émargera sur le secteur de l'Enseignement scolaire (SCO) alors qu'un lycée professionnel émargera sur le secteur de l'Enseignement et de la Formation Professionnels (EFP). Les filières technologiques, tout comme les dispositifs SEGPA, pourront choisir entre les secteurs SCO ou EFP selon les activités de mobilité qu'elles souhaitent réaliser. Les filières post-bac, quant à elles, émargent toujours sur le secteur de l'enseignement supérieur (SUP).

Pour consulter les activités de mobilité éligibles sur chaque secteur, consultez la fiche [Action clé 1 Projets de Mobilité](#).

Sur chaque secteur éducatif, la mobilité pourra bénéficier aux personnels et aux apprenants des structures éligibles. Ainsi, le secteur scolaire inclut aussi bien les personnels que les élèves des établissements scolaires.

Le document de référence pour la France est une note de service qui paraît chaque année au BOEN pour fixer les règles d'éligibilité pour prétendre à des financements Erasmus+ selon les secteurs : « Appel à propositions relatif au programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport - Erasmus+ (2021-2027) ». Vous le retrouverez ici : <https://monprojet.erasmusplus.fr/base-legale>



### *Le saviez-vous ?*

Une collectivité territoriale peut déposer un projet de Mobilité Action clé 1. Ce projet sera mené en collaboration étroite avec l'autorité académique. Par exemple une mairie peut coordonner un projet au bénéfice des écoles et autres établissements scolaires et médico-sociaux de sa ville : les personnels, élèves, agents de la collectivité pourront ainsi partir en mobilité.

Concernant l'**action clé 2 - Partenariats**, le choix du secteur éducatif se fera en fonction des publics ciblés par le projet et des priorités européennes auxquels le projet entend répondre. Les priorités spécifiques à chaque secteur sont définies chaque année dans le Guide du Programme Erasmus+.

Tout type d'organisme (collectivité territoriale, établissement scolaire, entreprise, association, université, etc.) peut coordonner un projet de partenariats. Ainsi, une université souhaitant mener un projet sur les pratiques éco-responsables en milieu scolaire au bénéfice des élèves et personnels des établissements scolaires émergera sur le secteur Enseignement scolaire.

## TABLEAU DES PROJETS ERASMUS+ PAR TYPE D'ACTEURS

Ce tableau synthétise les types de projets possibles et le secteur éducatif sur le(s)quel(s) les acteurs du champ scolaire peuvent candidater.

































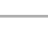
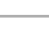






























Ce tableau n'est pas exhaustif et d'autres cas de figure et acteurs peuvent être éligibles. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'agence Erasmus+ pour vérifier l'éligibilité de votre projet et le secteur sur lequel déposer.

**Légende :**




















 : Enseignement scolaire

 : Enseignement et formation professionnels

 : Enseignement supérieur

ACTION DU PROGRAMME		Action clé 1 Accréditation (SCO ou EFP)	Action clé 1 Projets de mobilité de courte durée (SCO ou EFP)	Action clé 1 Mobilité de l'enseignement supérieur	Jean Monnet Initiatives pour apprendre l'UE	Action clé 2 Partenariats simplifiés et Partenariats de coopération
TYPE D'ACTEUR						
Structures de la petite enfance						 *
Ecole 1er degré **						 *
Collège	Tous niveaux					 *
	SEGPA	 	 			 *
Lycée (LGT, LPO, LP, LEGTA, EPLEFPA, LPA, etc.)	Voie générale					 *
	Voie technologique	 	 			 *
	Voie professionnelle					 *
	UFA					 *
	Post-Bac (BTS, PPPE...)					 *
Etablissements médi-co-sociaux (IME, ITEP, ...), EREA/LEA, ...		 	 			 *
Collectivité territoriale (région, département, métropole, commune ...)		  ou les deux	 	 Oui en tant que coordinateur Consortium SUP		 *
Autorité éducative publique (Rectorat, GIP, Draaf-SFRD) ou privées (DDEC)		 	  Uniquement pour leurs personnels	 En tant que coordinateur Consortium SUP		 *



<b>ACTION DU PROGRAMME</b> <b>TYPE D'ACTEUR</b>	<b>Action clé 1</b> <b>Accréditation</b> <b>(SCO ou EFP)</b>	<b>Action clé 1</b> <b>Projets</b> <b>de mobilité de</b> <b>courte durée</b> <b>(SCO ou EFP)</b>	<b>Action clé 1</b> <b>Mobilité de</b> <b>l'enseignement</b> <b>supérieur</b>	<b>Jean Monnet</b> <b>Initiatives pour</b> <b>apprendre l'UE</b>	<b>Action clé 2</b> <b>Partenariats</b> <b>simplifiés</b> <b>et</b> <b>Partenariats</b> <b>de</b> <b>coopération</b>
Structure académique et nationale chargée de la formation continue des personnels d'inspection, de direction, d'enseignement et administratifs	  ou les deux		 En tant que coordinateur Consortium SUP	✗	✓*
Entreprises (édition, Edtech, etc.)	✗	✗	 Oui en tant que coordinateur Consortium SUP	✗	✓*
Association de professionnels de l'éducation (des professeurs des écoles, des DDFPT, des documentalistes...)	  selon profil des adhérents	  selon profil des adhérents	 Oui en tant que coordinateur Consortium SUP	✗	✓*
Syndicat	  selon profil des adhérents	  selon profil des adhérents	 Oui en tant que coordinateur Consortium SUP	✗	✓*
Autres associations et fondations (Green, ASH, sportives, culturelles...)			 Oui en tant que coordinateur Consortium SUP	✗	✓*
Universités, INSPE...	✗	✗		✗	✓

\* Le choix du secteur éducatif se fait en fonction des publics ciblés et des priorités européennes

\*\* Les écoles du 1er degré n'ayant pas d'entité légale propre, le portage financier se fera via la mairie, OCCE, USEP

#### Légende :



: Enseignement scolaire



: Enseignement et formation professionnels



: Enseignement supérieur

# SE LANCER DANS ERASMUS+



VOUS SOUHAITEZ VOUS LANCER DANS UN PROJET EUROPÉEN GRÂCE AU PROGRAMME ERASMUS+ ?

VOUS VOUS DEMANDEZ PAR OÙ COMMENCER ET QUELLES SONT LES DÉMARCHES À SUIVRE ? VOUS RETROUVerez ICI LES ÉTAPES INDISPENSABLES POUR PASSER D'UNE IDÉE DE PROJET À UNE CANDIDATURE ERASMUS+ DE QUALITÉ.

Quels que soient ses objectifs et son envergure, un projet Erasmus+ s'anticipe au moins six mois à l'avance. Pour candidater sur le type d'action qui correspond le mieux à vos besoins, il est conseillé, avant de se lancer dans une candidature, de prendre le temps de bien s'informer sur les possibilités du programme et de définir son projet et l'équipe qui va le porter. Pour toutes ces étapes, l'Agence Erasmus+ et ses relais sur le territoire proposent des ressources pour vous accompagner.



## JE M'INFORME ET JE M'INSPIRE

La première chose à savoir, c'est que les possibilités offertes par le programme Erasmus+ sont nombreuses. Il faudra donc commencer par s'informer sur les différents types d'actions et de projets.

S'inspirer d'autres projets déjà menés est également une bonne pratique pour vous donner une idée des possibilités du programme Erasmus+.

Pour cela des sites et documents sont incontournables :

**+** **Site de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation :** <https://agence.erasmusplus.fr/>

Site officiel de l'Agence Française Erasmus+ / Education Formation, vous y trouverez la présentation du programme Erasmus+, la présentation de l'Agence, un espace ressources, l'actualité de l'Agence, les événements à venir, l'accès aux contacts près de chez vous, l'accès à la plateforme d'accompagnement pour candidater «[Mon Projet Erasmus+](#)».

Pour vous tenir informé de l'actualité de l'Agence, vous pouvez vous abonner à la Newsletter. Pour découvrir des exemples de projets financés, pensez à consulter la galerie de projets.

**+** **Erasmus Plus Project Results :** <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/projects/>

Cette plateforme européenne recense tous les projets financés par le Programme Erasmus+. Une mine d'or pour trouver des inspirations de projets, des établissements scolaires et autres organismes qui ont déjà monté des projets. Par mots-clés, par thématiques, par secteurs, par pays, projets en cours ou terminés... vous avez l'embaras du choix pour vous inspirer !

**+** **Je consulte les vidéos sur la chaîne Youtube de l'Agence :**  
<https://www.youtube.com/user/Lagence2E2F>

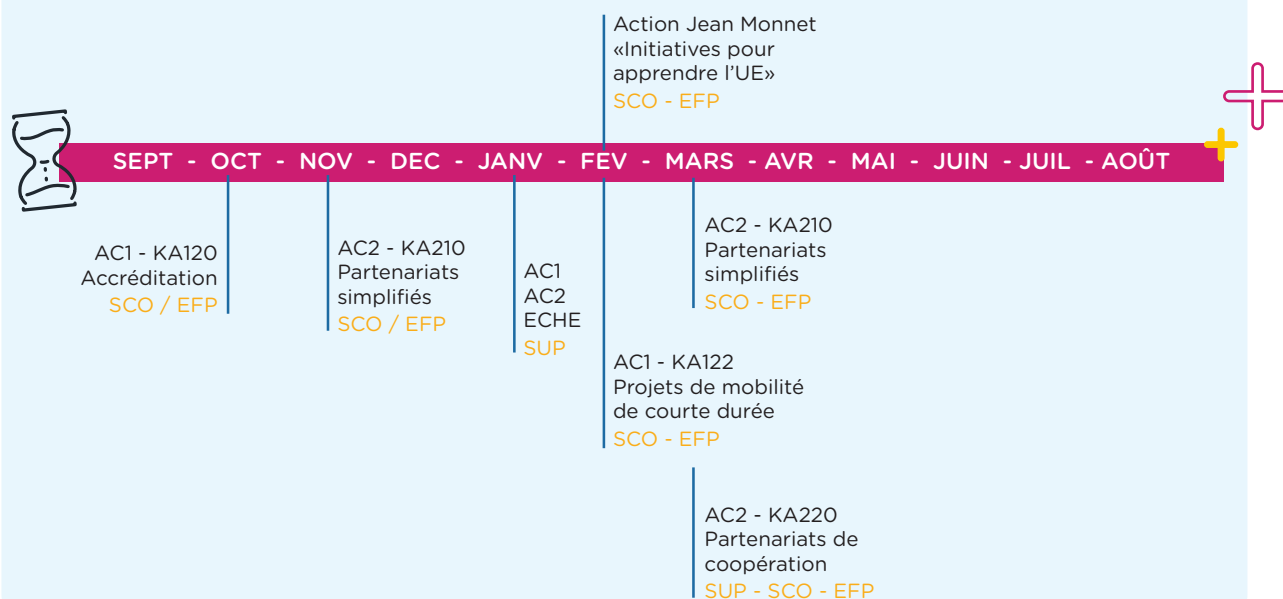
La chaîne Youtube de l'Agence permet de découvrir des témoignages de bénéficiaires Erasmus+, de s'informer sur les différents types de projets. Vous y trouverez des vidéos destinées au grand public, comme des tutoriels plus techniques.



Le bouche à oreille fonctionne très bien aussi !



## Je m'informe du calendrier des appels à projet :



## JE DÉFINIS MON PROJET AVEC UNE ÉQUIPE DE PILOTAGE

À l'origine d'un projet on retrouve souvent une personne motivée, parfois expérimentée, parfois pas, mais n'oubliez pas qu'un projet Erasmus+ est avant tout **un projet d'établissement, de structure**. Il faudra donc veiller à constituer **une équipe de pilotage solide** pour voir son projet retenu mais aussi pour assurer sa pérennité. Il est essentiel de définir, en amont de la candidature, comment seront réparties les différentes tâches de gestion et de mise en œuvre de votre projet.

**Le responsable légal** de la structure ainsi que **l'agent comptable** sont 2 membres indispensables de cette équipe projet car leur responsabilité sera engagée. Tout profil et toute compétence sont les bienvenus et peuvent constituer un atout pour l'équipe de pilotage. Au sein des établissements scolaires, pensez aux professeurs de langues/DNL, au professeur documentaliste, à l'infirmière scolaire, au CPE, aux assistants d'éducation, aux IEN et conseillers pédagogiques etc. L'important c'est d'être motivé et d'être en force !

Au sein des collectivités, associations, entreprises, etc, pensez bien à travailler en collaboration avec tous les services concernés (finances, communication, informatique, éducation/culture, etc.). Ensemble, l'équipe projet définira le type de projet et le secteur concerné : un projet Erasmus+ doit s'inscrire sur une action clé du programme et dans un secteur éducatif donnés.

Sur le site de l'Agence, suivez le parcours d'aide à la décision pour vous guider dans cette étape. Définir son projet implique de savoir quels sont les besoins identifiés, les objectifs à atteindre, les activités, les participants ciblés, les résultats attendus, etc.



### FOCUS LES RENCONTRES EUROPÉENNES ERASMUS+

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/pour-vous-aider/recherche-de-partenaires/seminaires-de-contact-tca/>

Les Rencontres Européennes Erasmus+ et notamment les conférences thématiques, séminaires de contact, de formation ou visites d'études vous offrent la possibilité d'aborder avec d'autres structures européennes des thématiques partagées entre pays membres du programme. Ces rencontres peuvent ainsi vous aider à affiner votre idée de projet et c'est aussi une excellente opportunité pour trouver vos futurs partenaires.

## JE CANDIDATE

- + Maintenant que vous avez défini l'action clé et le secteur de votre projet, l'étape suivante est de répondre à l'appel à candidatures, selon le calendrier fixé au niveau européen. Les appels à propositions sont ouverts plusieurs mois avant la date limite de candidature. N'attendez pas le dernier moment !

La première étape est de créer le code OID de l'établissement, permettant de vous identifier en tant qu'organisme participant au programme Erasmus+.

Un tutoriel vous permettra de le créer facilement ici  
Ensuite, rendez-vous sur la fiche dédiée à l'action clé, secteur et type de projet qui vous concerne sur le site des candidats et des bénéficiaires de projets Erasmus+ France :

<https://monprojet.erasmusplus.fr/>

- + Sur chaque fiche vous retrouverez : les documents cadres (Guide du Programme, note de service parue au BOEN sur l'ouverture internationale, l'appel à proposition de l'année), le résumé de l'action, le rappel du calendrier, et des ressources pour vous guider à chaque étape de la candidature (préparation, dépôt, sélection, etc.).

Vous retrouverez également sur ce site les résultats des précédents appels à proposition depuis 2021, ainsi qu'une rubrique « pour vous aider » (coordonnées des développeurs proches de chez vous, un lexique, les outils Erasmus+, lien vers une galerie de projets, etc.).

C'est aussi sur ce site que vous retrouverez, une fois votre candidature validée, un espace bénéficiaire pour échanger avec votre chargé de projet (poser vos questions, déposer des documents, etc.).

Quand l'appel à proposition est ouvert [je crée une candidature en ligne](#) sur la plateforme européenne.

- + Une version du Guide du Programme paraît chaque année. C'est LE document qui encadre le programme et en définit les règles. Y sont précisés les différents types de projets, les règles budgétaires, les activités éligibles, etc. Chaque candidat est invité à consulter la section du guide relative au type de projet sur lequel il candidate.

Veillez à consulter la dernière version même si les changements sont peu nombreux d'une année sur l'autre au sein d'une même programmation.



### BON À SAVOIR !

En attendant l'ouverture de l'appel à proposition, téléchargez le formulaire vierge sur MonProjetErasmus+ sur la fiche action qui vous concerne, rubrique « Ressources de référence ».



### PAS DE PANIQUE !

Les formulaires sont disponibles en français et il est possible de les renseigner en français ou dans toute autre langue des pays du programme. D'une année sur l'autre, les formulaires de candidature diffèrent peu.



### L'INCONTOURNABLE !

**Le Guide du Programme Erasmus+ :**

<https://monprojet.erasmusplus.fr/base-legale>

## DES INTERLOCUTEURS POUR M'ACCOMPAGNER

### + Des personnes relais de l'Agence sur le terrain :

- **Les Développeurs Erasmus + qui accompagnent les établissements scolaires :**

**vosre DRAREIC** (Délégation Régionale Académique aux Relations Européennes Internationales et à la Coopération)  
<https://eduscol.education.fr/adresses-des-dareics>

Au service des écoles et des établissements scolaires, la Délégation Régionale Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération -DRAREIC- est chargée d'élaborer, de coordonner et d'assurer la politique de la région académique en matière d'ouverture européenne et internationale.

### Les autres développeurs Erasmus+ :

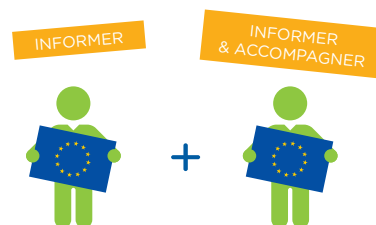
<https://monprojet.erasmusplus.fr/developpeur>

Les développeurs sont des personnes qui, par leur expérience et leurs missions, informent et conseillent les candidats à s'engager dans une démarche de projet et/ou de mobilité. Ils peuvent également participer à l'accompagnement des porteurs de projets.



### RENSEIGNEZ-VOUS !

Des sessions de découverte et des ateliers d'écriture de projets Erasmus+ sont souvent proposés au plan académique de formation !



### Des personnes-ressources pour vous aider :

- **Les Développeurs Erasmus + qui accompagnent les établissements scolaires et EFP :**

Des cycles d'accompagnements « [Prêts pour Erasmus+](#) » sont proposés tout au long de l'année par le Département Promotion : webinaires de questions-réponses et de conseils pour candidater... Il est également possible de planifier un RDV d'accompagnement avec des agents du Département Promotion pour lancer le projet de sa structure. Contactez-les via leur messagerie :

- + Secteur SCO : [promotion.scolaire@agence-erasmus.fr](mailto:promotion.scolaire@agence-erasmus.fr)
- + Secteur EFP : [promotion.formpro@agence-erasmus.fr](mailto:promotion.formpro@agence-erasmus.fr)
- Secteur SUP : [promotion.superieur@agence-erasmus.fr](mailto:promotion.superieur@agence-erasmus.fr)

## EN ATTENDANT D'AVOIR DES FINANCEMENTS ERASMUS+, IL EST TOUTEFOIS POSSIBLE DE LANCER L'OUVERTURE EUROPÉENNE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT !

- En échangeant et en menant des projets de collaboration à distance avec eTwinning
- En proposant votre établissement comme lieu d'accueil pour des mobilités :
  - d'élèves (individuelles, de groupe),
  - de collègues européens qui mènent un projet Erasmus+ de mobilité et qui recherchent un établissement d'accueil en France,
  - de futurs enseignants étrangers qui recherchent un stage dans le cadre de leur formation



### BONNE IDÉE :

Proposez votre établissement comme lieu d'accueil en postant une annonce sur ESEP (European School Education Platform) et les réseaux sociaux !



# eTwinning



• **eTwinning** est une communauté en ligne qui réunit plus d'un million d'enseignants en Europe. eTwinning permet d'échanger entre pairs, se former à des nouvelles pratiques pédagogiques et numériques et mener des projets pédagogiques avec d'autres classes à distance. Un réseau de bureaux d'assistance nationaux eTwinning et de personnes ressources locales vient soutenir les enseignants et les établissements intéressés.

## POUR QUI ?

• Pour le personnel des établissements publics et privés sous contrat, de la maternelle au lycée, **dans toutes les disciplines** :

- enseignants ;
- professeurs-documentalistes ;
- conseillers principaux d'éducation ;
- personnels de direction ;
- ...

Les établissements de programmes français à l'étranger (AEFE/MLF) ont également la possibilité de s'inscrire en tant qu'«établissement français».

## QUELLE PLUS-VALUE ?

• La plateforme eTwinning rassemble une communauté dynamique d'enseignants européens avec une approche innovante de l'enseignement. Elle vous permet de conduire des projets de « mobilité virtuelle » ou des projets « hybrides » (qui mêlent activités à distance et mobilités physiques) avec peu de contraintes.

• eTwinning propose gratuitement aux enseignants et aux établissements des **services** et des **outils** :

- accompagnement personnel dans la conduite de projets par le Bureau national et un réseau local d'enseignants « ambassadeurs » et de correspondants académiques (Canopé) ;
- outils de travail numériques sécurisés (échanges de documents, forums, visioconférences, etc.) ;
- valorisation des projets (concours, labels, publication) ;
- formations en ligne et en présentiel à l'utilisation des outils numériques et à la pédagogie de projet.

• eTwinning n'offre pas de financement mais sert de support aux enseignants et aux établissements porteurs de projets aux financements Erasmus+, notamment pour valider la composante numérique du projet.

## POUR QUOI FAIRE ?

• Des activités d'échanges de pratiques, de formations professionnelles entre enseignants, mais également des activités à distance avec les élèves dans le cadre d'un projet européen avec ou sans mobilité.

- Un inscrit sur eTwinning peut :
- chercher des enseignants de tous les pays participants (44) ;
- s'inspirer de séquences clés en main ;
- concevoir et enregistrer des projets pédagogiques avec un partenaire ;
- travailler avec ses élèves dans un espace de projet sécurisé ;
- participer à des formations en ligne et en présentiel ;
- participer à des échanges par le biais de forums ;
- réaliser des visioconférences ;
- obtenir des conseils sur son projet et dans certains cas une reconnaissance (label de qualité, prix national ou européen).



## QUEL CALENDRIER ?

- Un enseignant peut s'inscrire à n'importe quel moment de l'année.
- Un projet en ligne peut être enregistré par les enseignants partenaires à n'importe quel moment de l'année et mené sur la durée de leur choix.
- Des formations sont proposées en présentiel et en ligne tout au long de l'année et peuvent être organisées à la demande en établissement.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

La plateforme eTwinning / ESEP est organisée en 2 niveaux.

### Le réseau social d'eTwinning

- Une fois inscrit(e) à l'espace eTwinning de l'ESEP, vous pouvez rencontrer des enseignants de 44 pays, tous motivés et intéressés par les échanges professionnels, par la formation professionnelle et par la mise en place de projets collaboratifs à distance, en français, anglais, espagnol, allemand...
- Vous pouvez ainsi :
  - rechercher des partenaires pour des projets eTwinning à distance et les projets de mobilité dans le cadre d'Erasmus+ ;
  - ouvrir un projet avec vos partenaires de projet pour accéder à un espace de travail sécurisé, le TwinSpace ;
  - échanger avec d'autres enseignants dans le volet « Groupes », dans la/les langue(s) de votre choix ;
  - vous former à travers les formations proposées en France sur [www.etwinning.fr](http://www.etwinning.fr).

## OÙ S'INSCRIRE ?

- eTwinning est accessible depuis l'[European School Education Platform](http://European School Education Platform). Il faut pour cela se connecter grâce à un compte EU Login.  
[Comment s'inscrire ?](#)  
Le site français [www.eTwinning.fr](http://www.eTwinning.fr) propose différentes ressources et des formations ainsi que les contacts pour se faire accompagner.

### Le TwinSpace - l'espace de projet

Le TwinSpace est l'espace collaboratif de travail ouvert pour chaque nouveau projet enregistré par les enseignants partenaires sur eTwinning.

Le TwinSpace offre des possibilités diverses.

- **Partage** : photos, textes, présentations, vidéos, productions multimédias réalisées avec divers outils numériques.
- **Communication** : forums, visioconférences, messagerie ou chat intégrés au TwinSpace.
- **Publication** : création de pages privées ou publiques pour organiser le travail des élèves ou publier les résultats du projet.
- **Compatibilité avec outils extérieurs** : possibilité d'utiliser différents outils sur Internet et les intégrer aux pages du TwinSpace.
- **Sécurité** : les enseignants porteurs du projet gèrent les invitations d'élèves et de partenaires, la visibilité des contenus, les mots de passe des élèves, etc.

Vous pouvez inviter d'autres enseignants à rejoindre le projet (accès à tout ou partie), vos élèves bien sûr, mais aussi les parents, le chef d'établissement, des partenaires extérieurs et même des enseignants venant de n'importe quel pays du monde.

## BONNES PRATIQUES

Restez proactif dans votre recherche de partenaires sur la plateforme eTwinning : contactez d'autres enseignants via les forums, leurs profils ou leur messagerie. N'attendez pas que l'on vous contacte en premier !

Commencez par un projet simple et court (un mois) pour faire connaissance avec vos partenaires et testez cette nouvelle façon de travailler.

Demandez conseil au Bureau d'assistance national : [assistance@etwinning.fr](mailto:assistance@etwinning.fr)



## ZOOM SUR LES LABELS DE QUALITÉ ETWINNING



- Le label de qualité est un dispositif au sein d'eTwinning pour évaluer et reconnaître des projets de qualité, à partir de critères partagés par tous les pays participants.
- Le label de qualité offre :
  - une labellisation pour les projets qui répondent à certains critères de qualité ;
  - une évaluation du projet fini par le Bureau national et un groupe d'évaluateurs ;
  - un retour qualitatif pour chaque demande de label de qualité avec des conseils personnalisés ;
  - la possibilité d'une remise de prix locale.
- Plusieurs niveaux : le label de qualité national donne accès au **concours national**, au **label européen** et au **concours européen**.



### POUR PLUS D'INFORMATIONS



[www.etwinning.fr](http://www.etwinning.fr)

C'est le site d'accompagnement d'eTwinning en France.  
Vous y trouverez de nombreux exemples de projets, un guide méthodologique,  
des suggestions d'outils et les contacts pour un accompagnement personnalisé.



#### Les contacts académiques

Connaître son correspondant académique et les ambassadeurs eTwinning locaux.  
[www.etwinning.fr/nous-contacter/contacts-academiques.html](http://www.etwinning.fr/nous-contacter/contacts-academiques.html)



#### Le Bureau d'Assistance National

[assistance@etwinning.fr](mailto:assistance@etwinning.fr)